



Guide de la **PÊCHE**

2021

PÊCHEZ VOS RÊVES
PÊCHEZ LOT | 46



Patrick Ruffié
Président de la
Fédération du Lot pour
la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique



L'ÉQUIPE

LES ÉLUS

Vice-Président Lot : André Mention
Vice-Président Dordogne : Olivier Venet

Trésorier : Daniel Jarry

Secrétaire : Serge Gines-Rueda

Membres : Dominique Cassan, René Durand, Patrick Gerardot, Michel Glaude, Luc Matosevic, Jean Meinadier, Guy Molesin, Emmanuel Pradines, Jean-Paul Salamagne, Jean-Jacques Ranouil

Membre invité : Bruno Faure

LES SALARIÉS

Directeur : Patrice Jaubert

Service administratif : Sandra Giustranti
Assistante financière et administrative

Ingénierie/ expertises : Laurent Fridrick
Responsable technique

Service développement : Romain Prouillac
Chargé de développement animation/communication

Pisciculture - Garderie Fédérale : Sébastien Dalos -
Agent de développement et animateur pêche BPJEPS
& Mickaël Lavergne - Agent de développement

RÉALISATION DU GUIDE

Rédaction : Fédération du Lot pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

Graphisme : Johana Larrousse

Impression : Imprimerie des Capitouls + Boissor Imprimerie

Photo de couverture : Sandre du Lot - Sylvain Garza

ÉDITO

Chers pêcheurs, chers adhérentes et adhérents, cette saison de pêche revêt un caractère particulier en raison de la crise sanitaire que nous avons tous subi et avec laquelle nous devons encore vivre quelques temps je le crains.

Si vous avez fait preuve d'un sens civique irréprochable tout au long de l'année 2020 en respectant scrupuleusement les consignes du gouvernement, ce dont je vous remercie ; les interdictions de déplacement pour pratiquer notre activité apparaissent aujourd'hui assez incompréhensibles. S'il en va de la responsabilité de chaque citoyen de respecter les gestes barrières afin de préserver sa santé et celle d'autrui, la pratique d'une pêche solitaire et en plein air doit pouvoir conjuguer « respect de la santé » et « vivre en milieu rural ». Je vous assure qu'en tant que Vice-Président de la Fédération Nationale, j'aurai à cœur de défendre la cause de nos adhérents pour que la pêche soit considérée comme essentielle.

Durant les périodes de confinement, je vous assure que la Fédération et son personnel notamment ont poursuivi leurs missions avec une totale implication et une motivation intacte, 100 % de notre activité a été maintenue et des projets toujours plus innovants sont en réflexion pour les prochains mois.

Je rappelle que le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche a été publié en 2019, et déjà de nombreuses actions inscrites dans ce document de planification ont été réalisées : un audit sur la communication numérique, l'aménagement de nouvelles rampes de mises à l'eau, la création de nouveaux parcours no-kill ou thématiques, la mise en ligne du nouveau site internet de la Fédération, la mensualisation de la carte de pêche qui permet de pêcher dans un département pour moins de 8 €/mois, une réglementation innovante aujourd'hui appliquée dans de nombreux autres départements avec la fenêtre de capture du brochet.

Si au printemps 2020, nous avions une baisse provisoire des effectifs de - 28 % en raison du premier confinement, grâce à votre adhésion et à la solidarité qui font la richesse de la pêche associative, nous avons surmonté cette épreuve sanitaire et sociale puisque le nombre d'adhérents a même augmenté en 2020.

Dans le domaine de la police de la pêche et de la répression du braconnage, nous avons établi des rapprochements avec les services de Police en zone urbaine et de Gendarmerie en zone rurale afin que des contrôles ciblés s'organisent en soutien des missions réalisées par les 29 gardes-pêche assermentés du département.

Enfin, pour des raisons sanitaires, notre ministère de tutelle a souhaité prolonger d'un an la durée des mandats électifs de la pêche associative, le renouvellement des bureaux et conseils d'administration des AAPPMA est donc prévu à l'automne 2021. En cette période qui donne tout son sens aux valeurs de solidarité ; prendre sa carte de pêche, c'est soutenir la pêche associative en France, avoir la possibilité de s'impliquer et d'écrire le scénario d'une pêche d'avenir.

Je vous souhaite une heureuse année halieutique 2021

Patrick Ruffié
Président



Ce guide a pour vocation de vous informer sur la réglementation pêche dans le département du Lot. Il fait office de référence pour l'année 2021 mais il est possible que la réglementation ait évolué depuis son impression. La responsabilité de la fédération ne peut en aucun cas être engagée.

FÉDÉRATION

Les missions de la fédération	4
La fédération en action : focus sur l'expérimentation de récifs artificiels	6

RÉGLEMENTATION

Les cartes de pêche	8
Les aappma et leurs dépositaires de cartes de pêche	10
La réglementation en 1 ^{ère} catégorie	14
La réglementation en 2 ^{ème} catégorie	16
La fenêtre de capture	18
Les heures légales de pêche	19
La pêche sur les ouvrages	20
La navigation	22

PÊCHER

Les plans d'eau de 1 ^{ère} catégorie	28
Les plans d'eau de 2 ^{ème} catégorie	30
Les parcours no kill en cours d'eau 1 ^{ère} catégorie	34
Les parcours no kill en cours d'eau de 2 ^{ème} catégorie	36
Les parcours no kill en plans d'eau de 2 ^{ème} catégorie	38
Les parcours carpe de nuit en rivière	40
Les parcours carpe de nuit en plans d'eau	42
Les parcours labellisés	44
Les parcours tout confort	46
Les parcours truites surdensitaires	48
Les postes handipêche	50
Les rampes de mise à l'eau sur le lot	52
Les rampes de mise à l'eau sur la dordogne	54

APPRENDRE

Les animations pêche & nature	58
Les espèces piscicoles	60
Focus sur la pêche de l'écrevisse	62
Les bons gestes du no kill	64

SÉJOURNER

Les hébergeurs	68
Les moniteurs guides et clubs de pêche	72

CARTE HALIEUTIQUE DU LOT	74
--------------------------	----

LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION



DES MISSIONS STATUTAIRES RECONNUES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



**DÉVELOPPEMENT ET
PROMOTION DU LOISIR PÊCHE**



**GESTION ET PROTECTION
DES MILIEUX AQUATIQUES**



**POLICE DE LA PÊCHE ET SURVEILLANCE
DES MILIEUX AQUATIQUES**



A la tête d'un réseau de **30 associations**, la fédération a également pour rôle d'animer et de coordonner leurs actions pour répondre à ces 3 objectifs de manière parfaitement cohérente d'un point de vue territorial.



+ DE 1800 jeunes initiés chaque année à la pêche et sensibilisés à la préservation de notre patrimoine aquatique

34 hébergements labellisés
31 rampes de mises à l'eau
27 pontons handi-pêche

300 KM de rives en parcours carpe de nuit
7 parcours labellisés
17 parcours no-kill

+ DE 60 panneaux d'informations pêche sur sites et parcours pédagogiques

+ DE 60 pêches électriques d'inventaires réalisées chaque année

+ DE 15 annexes fluviales restaurées en frayères à brochet sur les rivières Lot, Célé et Dordogne

Retrouvez toute l'actualité et les publications de la fédération sur



www.pechelot.com

LA PISCICULTURE DU COLOMBIER, UN OUTIL AU SERVICE DES PÊCHEURS

Date de création : 1970

Commune : Linac | **Cours d'eau** : Le Bervezou

Production | Truites fario de souche locale et truites arc en ciel - **Gestion** | Déversements responsables sur des secteurs bien identifiés.



Equipement | Echelle à poisson et goulotte de dévalaison pour assurer un fonctionnement écoresponsable avec amélioration de la continuité piscicole au niveau du seuil de la prise d'eau sur le ruisseau du Bervezou et maintien du débit réservé.

LA FÉDÉRATION EN ACTION

FOCUS SUR L'EXPÉRIMENTATION DE RÉCIFS

L'INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE

AU SERVICE DU LAC DU TOLERME



OBJECTIF

Développer et tester deux nouvelles solutions biomimétiques d'habitats artificiels pour les poissons du lac du Tolermé.

Avec une surface de **35 ha**, le lac du Tolermé représente la plus grande pièce d'eau du département du Lot. Il est actuellement géré par la Fédération de pêche du Lot, l'AAPPMA du Haut Quercy et le SYMLAT (Syndicat Mixte du Lac du Tolermé).

Ce plan d'eau abrite aujourd'hui près d'une dizaine d'espèces de poissons dont certaines, comme le brochet, présentent des enjeux forts pour la pêche mais aussi de conservation.

Il se caractérise néanmoins par un **manque d'habitats** que ce soit sur les berges ou sur les fonds qui limitent les fonctionnalités écologiques locales comme la reproduction des poissons.

La Fédération a donc choisi ce site comme **support d'expérimentation pour l'implantation de récifs artificiels**.



Avant la conception de récifs adaptés aux besoins des espèces piscicoles, un inventaire par pêches électriques a été réalisé sur le site ainsi qu'une cartographie précise de l'hydromorphologie du lac.

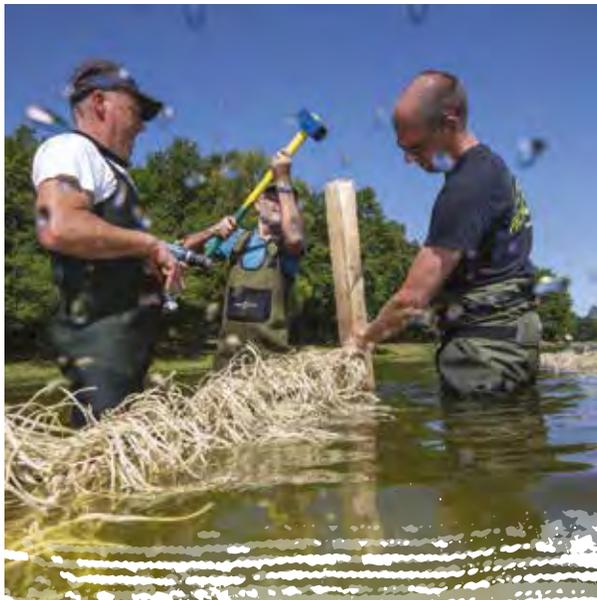
Afin de répondre à ces enjeux, une **étude innovante a été lancée en 2019** par les gestionnaires en collaboration avec l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse et la start-up montpelliéraine SEABOOST.

Le diagnostic réalisé a permis de retenir deux types d'habitats artificiels afin de les tester dès 2020 sur le lac du Tolermé. Développées par la société Seaboost, ces solutions bioinspirées visent à recréer des supports de ponte et des abris pour les poissons du lac, plus particulièrement au stade juvénile.

ARTIFICIELS

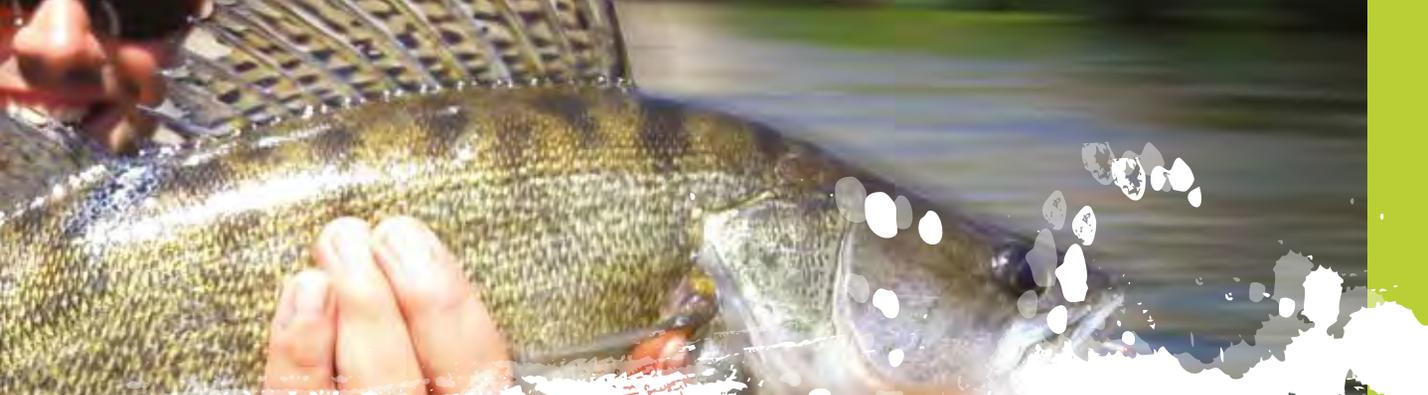
» Le 1^{er} module, appelé Roselières, s'inspire des herbiers naturels dont la complexité architecturale et la tortuosité doivent assurer la protection des petits poissons.

» Le 2nd module, appelé Oursin, s'inspire des relations symbiotiques observées sous les tropiques chez certaines espèces de poissons qui trouvent abris et nourriture entre les longs piquants des oursins diadème.



LES CARTES DE PÊCHE

	CARTE INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE	Pêche à 4 lignes en 2 ^{ème} catégorie • Pêche à 1 Ligne en 1 ^{ère} catégorie • Pêche au lancer, mouche artificielle, fouet, buldo, vif, etc • Pêche des écrevisses américaines, de Californie ou de Louisiane • Pêche de la grenouille • Pêche de la carpe de nuit • Réciprocité incluse, pêche dans 91 départements Valable du 01/01 au 31/12/2021	100 €
	CARTE PERSONNE MAJEURE	Pêche à 4 lignes en 2 ^{ème} catégorie • Pêche à 1 Ligne en 1 ^{ère} catégorie • Pêche au lancer, mouche artificielle, fouet, buldo, vif, etc • Pêche des écrevisses américaines, de Californie ou de Louisiane • Pêche de la grenouille • Pêche de la carpe de nuit • Pas de réciprocité, pêche uniquement dans le 46 Valable du 01/01 au 31/12/2021	77 €
	CARTE PERSONNE MINEURE	De 12 à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier 2021 • Mêmes droits que la carte PERSONNE MAJEURE • Réciprocité incluse, pêche dans 91 départements Valable du 01/01 au 31/12/2021	21 €
DÉCOUVERTE	CARTE FEMME	Mêmes droits que la carte PERSONNE MAJEURE mais une seule canne autorisée • Réciprocité incluse, pêche dans 91 départements Valable du 01/01 au 31/12/2021	35 €
	CARTE ENFANT	Pour les moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier 2021 • Mêmes droits que la carte PERSONNE MAJEURE mais une seule canne autorisée • Réciprocité incluse, pêche dans 91 départements • Valable du 01/01 au 31/12/2021	6 €
TEMPORAIRE	CARTE HEBDOMADAIRE	Mêmes droits que la carte PERSONNE MAJEURE • Réciprocité incluse, pêche dans 91 départements • Valable 7 jours consécutifs	33 €
	CARTE JOURNALIÈRE	Mêmes droits que la carte PERSONNE MAJEURE • Pas de réciprocité, pêche uniquement dans le 46 • Valable 1 journée	11 €



MENSUALISEZ LA PÊCHE

PÊCHEZ DANS LE LOT À MOINS DE 8€ PAR MOIS !

>> Acheter sa carte entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021

- 1 | Rendez-vous sur www.cartedepêche.fr
- 2 | Choisissez votre (vos) carte(s) de pêche (montant compris entre 70€ et 300€ par panier)
- 3 | Au moment de payer choisissez l'option « mensualisation »
- 4 | Acceptez la signature numérique du mandat de prélèvement
- 5 | L'impression ou la mise à disposition de la carte de pêche sera possible après l'encaissement de la 1ère échéance en CB. Les autres échéances se feront par prélèvement le 5 du mois.
- 6 | Imprimez votre carte !



ADHÉREZ AU CLUB HALIEUTIQUE INTERDÉPARTEMENTAL

POUR BÉNÉFICIER D'UNE LARGE RÉCIPROCITÉ ET PÊCHER DANS 91 DÉPARTEMENTS

En acquittant la **CARTE INTER FÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE** (100 €) ou la **VIGNETTE DU CLUB HALIEUTIQUE** (35 €) si vous êtes déjà titulaire d'une **CARTE PERSONNE MAJEURE** (77 €)



35 €



■ Club Halieutique Interdépartemental
■ Entente Halieutique du Grand Ouest
■ Union Réciproitaire du Nord Est

LES AAPPMA ET LEURS DÉPOSITAIRES DE CARTES DE PÊCHE 1/2

AAPPMA	PRÉSIDENT	ADRESSE	TEL.
ALBAS	COURTIN Dominique 06 15 11 57 30	Le Limau	Place de la Dime 46140 ALBAS 05 65 35 32 69
		Mairie d'Albas	Place Ernest Lafon 46140 ALBAS 05 65 20 12 21
		Office de tourisme Intercommunal Lot Vignoble	90 Place du Canal 46140 LUZECH 05 65 20 17 27
ASSIER	VIDAL Jacques 06 81 56 94 72	Epicerie de la Source	Route de Lacapelle 46320 ASSIER 05 65 14 04 51
BAGNAC	GINES RUEDA Serge 05 65 34 03 63	● Gamm Vert	Zone Artisanale 46270 BAGNAC/CÉLÉ 05 65 34 90 44
BRETENOUX	GUIGNARD Claude 06 33 78 70 40	Fermes de Figeac Dépôt de Felzins	Le bourg 46270 FELZINS 05 65 50 10 06
		● EURL Terre Sauvage	13 Avenue de la Libération 46130 BRETENOUX 05 65 38 46 28
		Chez Albine Bar Tabac	Place de la Gare 46130 BIARS SUR CERE 05 65 38 43 95
		M. Bouby	Place de la Mairie 46130 CORNAC 05 65 38 61 95
		La Table de la Tour	Le bourg 46190 TEYSSIEU 05 65 33 82 02
		La Fringue Halle Lotoise	Le bourg SUR CERE 46130 GAGNAC 05 65 11 94 33
CABRERETS	GUITARD Michel 06 03 75 68 89	Camping du Lac	46130 LAVAL DE CERE 05 65 33 86 50
		Office de Tourisme de Cahors Saint-Cirq-Lapopie	Place du sornbral 46330 SAINT CIRQ LAPOPIE 06 65 31 31 31
		Bureau d'Information Touristique de Cabrerets	Le Bourg 46300 CABRERETS
CAHORS	MENTION André 05 65 35 07 34	● Quercy Pêche	Rond point de regourd 46000 CAHORS 05 65 30 09 56
		● Pêche Chasse 46	Route de TOULOUSE 46090 CAHORS 05 65 53 96 62
		● Gamm Vert Cahors	Plaine du Pal 46000 CAHORS 05 65 20 46 80
		Babou Marine	Port Saint Mary 46000 CAHORS 05 65 30 08 99
		Office de tourisme du Pays de Lalbenque	Place de la Bascule 46230 LALBENQUE 05 65 31 50 08
		Gamm Vert	Z.A les Peyrettes 46170 CASTELNAU MONTRATIER 05 65 21 80 95
		Office de Tourisme du Grand Cahors - St Cirq Lapopie	Place François Mitterand 46000 CAHORS 05 65 53 20 65
		Espace Culturel Leclerc	60 Avenue Pierre Sémard 46000 CAHORS 05 65 20 34 44
CAJARC	PRADINES Emmanuel 05 65 40 77 20	● Maison de la presse	63 bd du tour de Ville 46160 CAJARC 05 65 40 66 92
		● Quincaillerie Pêche Limogne	17 rue de Cénevière 46260 LIMOGNE 05 65 31 50 11
		● Gamm Vert	209 Avenue Germain Canet 46160 CAJARC 05 65 40 66 42
CARENAC	SALAMAGNE J.Paul 05 65 10 95 97	Teulière SARL	Zone Artisanale 46130 PUYBRUN BILHAC 05 65 10 91 70
		Office de tourisme vallée de la Dordogne	Cours du Prieuré 46110 CARENAC 05 65 33 22 00
		Mairie de Carennac	Le bourg 46110 CARENAC 05 65 10 94 62
		Mairie de Puybrun	46130 PUYBRUN 05 65 38 53 25
CASTELFRANC	SAGNE Pierre 05 65 36 27 07	Mairie Castelfranc Agence Postale	1 rue du Cossolat 46140 CASTELFRANC 05 65 21 81 56
		Mairie Labastide du Vert	Le bourg 46150 LABASTIDE DU VERT 05 65 36 25 96
		Office de Tourisme Intercommunal Lot-Vignoble	3 boulevard de la Paix 46220 PRAYSSAC 05 65 22 40 57
CATUS	SORDI J.Pierre 05 65 22 78 13	Lo Vinotier	Rue de la République 46150 CATUS 05 65 20 14 54
		● Gamm Vert	La Vernière 46150 CATUS 05 65 21 46 72



AAPPMA	PRÉSIDENT	ADRESSE		TEL.
CAZALS	CESSAC Christian 05 65 22 81 31	Office de tourisme du pays de Cazals	Rue de la République 46250 CAZALS	05 65 22 88 88
		Magasin Vival	Le bourg 46250 FRAYSSINET LE GELAT	09 54 72 70 92
DURAVEL	LAURENCE Olivier 05 65 20 10 69	Epicerie de Duravel	Route de Vire 46700 DURAVEL	09 66 98 01 72
		Camping Le Clos Bouyssac	D 65 46700 TOUZAC	05 65 36 52 21
		Office de Tourisme Intercommunal Lot - Vignoble	Le bourg 46700 DURAVEL	05 65 24 65 50
FIGEAC	GLAUDE Michel 05 65 34 30 50	● Quercy Pêche	4 Avenue Emile Bouyssou 46100 FIGEAC	05 65 33 49 66
		● Fermes de Figeac	Place Du Foirail 46100 FIGEAC	05 65 34 22 77
		Tabac des Carmes	2 place des Carmes 46100 FIGEAC	06 65 34 39 56
		Fermes de Figeac - dépôt de FELZINS	Le bourg 46270 FELZINS	05 65 50 10 06
		Epicerie de Marcilhac sur Célé	Place des platanes 46160 MARCILHAC/CELE	05 65 40 60 86
		Agence postale communale	Place CHAPOU 46160 MARCILHAC/CELE	05 65 40 65 50
		Camping Le Moulin Vieux	Le Moulin Vieux 46230 BRENGUES	05 65 40 00 41
		Restaurant La Bonne Table	Le port 46100 CAPDENAC PORT	05 65 34 16 10
GOURDON	MOMBERTRAND André 05 65 41 22 63	● Comptoir Agricole Gourdonnais	6 rue fontaine 46300 GOURDON	05 65 41 01 03
		Domaine le Quercy	Ecoute s'il pleut 46300 GOURDON	05 65 41 06 19
		Office de Tourisme du Pays de Gourdon	20 boulevard des Martyrs 46300 GOURDON	05 65 27 52 50
		Boutique multiservices Pluri'elles Services	Le Bourg 46300 LE VIGAN	09 50 85 79 76
		Bricomarché	Route de Salviac 46300 GOURDON	05 65 41 13 06
		Les 7 Sources	Le Plan d'Eau 46350 LAMOTHE FENELON	05 65 32 62 68
		Office de tourisme de Cazals Salviac	Le bourg 46340 SALVIAC	05 65 41 57 27
		Mairie de Saint Germain Du Bel Air	Le bourg 46310 SAINT GERMAIN DU BEL AIR	05 65 31 02 12
GRAMAT	COMMON Claude 06 88 79 30 56	Gamm Vert	Pont de la Gare 46500 GRAMAT	05 65 33 20 61
		Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne	Place de la République 46500 GRAMAT	05 65 33 22 00
		Office de Tourisme de la vallée de la Dordogne	L'hospitalet 46500 ROCAMADOUR	09 84 59 82 79
HAUT QUERCY	ST-CHAMANT J.Marc 05 65 10 82 42	● Gamm Vert	Route de Lacapelle Marival 46120 LATRONQUIERE	05 65 40 24 84
		● Fermes de Figeac	Route de Latronquière 46190 SOUSCEYRAC	05 65 33 01 36
		Office de Tourisme Vallée de la Dordogne	13 Av François de Maynard 46400 SAINT CERE	05 65 33 22 00
		Hotel Restaurant Lescure	372 Rue Principale 46120 LEYME	09 81 42 35 32
		Florasphère - Jardinier de la Vaute	La Vaute 46400 SAINT CERE	05 65 38 14 33
		Saint-Chamant Cycles	45 Rue Faidherbe 46400 SAINT CERE	05 65 38 03 23
● EURL Terre Sauvage	13 Av de la Libération 46130 BRETENOUX	05 65 38 46 28		
LACAPELLE MARIVAL	GARIMA Bernard 05 65 40 90 25	Magasin Vival	Place du Fort 46120 LACAPELLE MARIVAL	05 65 40 86 88
		● Gamm Vert	Zone de Ribaudengue 46120 LACAPELLE MARIVAL	05 65 40 42 42
		Tabac Presse Aynac	Le bourg 46120 AYNAC	05 65 38 98 46

● Dépositaires de cartes également détaillants d'articles de pêche

LES AAPPMA ET LEURS DÉPOSITAIRES DE CARTES DE PÊCHE 2/2

AAPPMA	PRÉSIDENT	ADRESSE		TEL.
LUZECH	CAMMAS Jacques 05 65 20 13 31	Office de Tourisme Intercommunal Lot Vignoble	90 rue du canal 46140 LUZECH	05 65 21 37 63
		Base Nautique de Caix (mai à septembre)	46140 LUZECH	05 65 21 07 86
MARTEL	FABRE Alain 05 65 41 46 23	● Intermarché	Route de SOUILLAC 46600 MARTEL	05 65 37 38 65
		Office de Tourisme Vallée de la Dordogne	Cours de la Raymondie 46600 MARTEL	05 65 33 22 00
MERCUES	CAGNAC Claude 05 65 20 02 68	Médiathèque de Mercues	Hôtel de Ville 46090 MERCUES	05 65 20 00 40
		Intermarché	RD 811 46090 ESPERE	05 65 24 15 80
		L'Echoppe	Le bourg 46140 CAILLAC	05 65 21 45 94
		Au Panier Garni	37 rue des Tonneliers 46140 DOUELLE	05 65 30 92 16
MONTCUQ	PRUGNIAUD Marc 06 76 85 85 91	Claude CAGNAC	279 rue des Tonneliers 46140 DOUELLE	05 65 20 02 68
		Tabac loto	12 place de la république 46800 MONTCUQ	05 65 22 91 39
PRAYSSAC	MEINADIER Jean 06 74 25 28 07	Office de Tourisme Intercommunal Lot Vignoble	30 Bis Boulevard de la Paix 46220 PRAYSSAC	05 65 21 37 63
		Village Vacances «Les Bois de Prayssac»	Route Soeur M.Meynen 46220 PRAYSSAC	05 65 35 65 22
PUY L'ÉVEQUE	ST GERARD Michel 05 65 21 36 57	Office de Tourisme Intercommunal Lot Vignoble	12 Grand rue 46700 PUY L'ÉVEQUE	05 65 21 37 63
LES QUATRE ROUTES	JAUNARD Jean-Luc 06 88 62 05 55	● Magasin de pêche « Sasu au fil de l'eau »	Av de la Résistance 46110 LES QUATRE ROUTES	05 81 58 08 24
		Tabac Presse (vente congés magasin de pêche)	Av de la Résistance 46110 LES QUATRE ROUTES	05 65 27 14 07
		Mairie (tous les jours 14 h/16 h excepté le mercredi)	46110 LES QUATRE ROUTES	05 65 32 12 83
SAINT GERY	PERER Victor 06 66 23 04 73	Mairie de St Géry	Avenue de l'Europe 46330 SAINT GERY	05 65 31 40 08
		Mairie de Bergantny	Le bourg 46090 BERGANTNY	05 65 30 20 12
		Super Proxy	Le Bourg 46300 SAINT GERY	05 65 36 55 30
		Boucherie Lestrade	Le bourg 46200 SAINT SOZY	05 65 32 20 11
SAINT SOZY	BOURDET J.Michel 05 65 32 27 60	Camping la plage	Bourg 46200 MEYRONNE	05 65 32 23 26
		Camping La Rivière	le bougayrou 46200 LACAVE	05 65 37 02 04
		Le Jack Bar	3 Bd Louis Jean Malvy 46200 SOUILLAC	05 65 32 78 42
SOUILLAC	MATOSEVIC Luc 06 11 38 15 35	Brico E. Leclerc	Route de Sarlat 46200 SOUILLAC	05 65 37 87 80
		Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne	Bd Jean Louis Malvy 46200 SOUILLAC	05 65 33 22 00
		Camping les Ondines	Rue des ondines 46200 SOUILLAC	05 65 37 86 44
		● Gamm Vert	Route de Vayrac 46110 BETAILLE	05 65 32 08 50
VAYRAC BETAILLE	GROISE Didier 06 25 96 68 91			
VERS	MOLESIN Guy 06 40 18 11 47	Multiservices	Rue Montois 46090 VERS	05 81 70 56 77
		Agence Postale de Vers (mardi/sam - gh-12h)	Rue Montois 46090 VERS	05 65 22 82 99
		Office de Tourisme du Causse de Labastide Murat	9 Place de la Mairie 46240 COEUR DE CAUSSE	05 65 21 11 39
		Restaurant La Truite Dorée	Le bourg 46090 VERS	05 65 31 41 51

● Dépositaires de cartes également détaillants d'articles de pêche

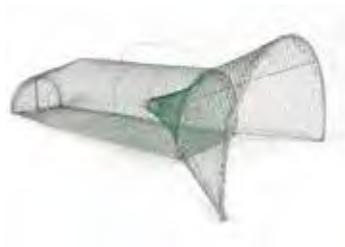


L'ADAPAEF DU LOT

L'**Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets** (ADAPAEF) du Lot représente les pêcheurs amateurs aux engins et filets au sein de la fédération. Héritière d'une culture authentique et conviviale, l'ADAPAEF s'attache à transmettre ses savoirs-faires, de la pratique des pêches aux cordes, nasses et filets, à la construction de barques traditionnelles en bois, en passant par l'art de cuisiner «comme dans le temps» certaines espèces de poissons souvent négligées.

Les lieux de pratique sont exclusivement la rivière Lot et la rivière Dordogne. Ces amateurs de pêche traditionnelle sont souvent des riverains d'une des deux rivières. Ils ont une carte de pêche et une licence, laquelle précise le tronçon (appelé «lot») de rivière sur lequel ils peuvent pratiquer leur passion.

De par la connaissance accrue de ses adhérents et l'intérêt qu'ils portent à leurs rivières, l'ADAPAEF du Lot est aussi impliquée dans de nombreux projets de valorisation du patrimoine bâti (rénovations de cales à bateaux) et du patrimoine naturel (entretien de couasnes). A ce titre l'association contribue à la classification en Réserve de biosphère UNESCO de la rivière Dordogne. L'ADAPAEF du Lot s'emploie également à défendre les droits de ses pêcheurs, et n'oublie pas non plus de rappeler leurs devoirs.



Contact

ADAPAEF du Lot
980 route de Bach 46000 Cahors

Président

Jean-Jacques RANOUIL 06 42 39 51 51

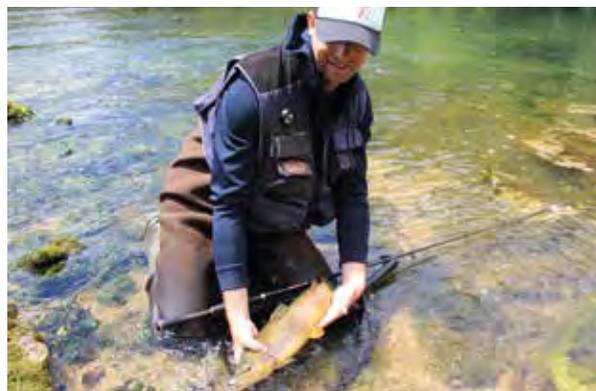
Pour plus d'informations

www.adapaef46.fr



LA RÉGLEMENTATION EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE

Une **1^{ère} catégorie** est un **cours d'eau** ou un **plan d'eau** où le **peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés** (famille de la truite). La pêche y est totalement interdite durant la période de fermeture de la truite.



OUVERTURE GÉNÉRALE 2021
13 mars > 19 septembre

DATES D'OUVERTURE

	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Truite fario, goujon & omble de fontaine			13 mars > 19 septembre									
Ombre commun					15 mai > 19 septembre							
Anguille (pêche anguille argentée interdite)					1 ^{er} mai > 19 septembre							
Ecrevisse à pattes blanches & à pattes grêles					pêche interdite							
Ecrevisse américaine, de Californie & de Louisiane			13 mars > 19 septembre									
Brochet					1 ^{er} mai > 19 septembre							



TAILLES

DE CAPTURE

	Les carnassiers			Les salmonidés			
	Black bass	Brochet	Sandre	Truite fario	Truite arc-en-ciel	Saumon de fontaine	Ombre commun
Affluents de la Cère La Bave (en amont du pont des 3 eaux) Affluents de la Bave (sauf le ruisseau d'Autoire) Affluents du Célé (sauf Célé et Sagne) L'Ouyse (en amont du gouffre de Thémines) Le Frances							
	-	60 à 80 cm	-	20 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Les parcours No-Kill Le Célé à Linac Le Girou à Cénevières La Bave à Saint-Céré Le Veyre à Linac	-	60 à 80 cm	-	NO KILL	NO KILL	23 cm	30 cm
Autres cours d'eau et plans d'eau	-	60 à 80 cm	-	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm

PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE



Pour en savoir plus sur la fenêtre de capture, rendez-vous page 18

✓ AUTORISÉS

5 SALMONIDÉS
par jour par pêcheur (autre que saumon et truite de mer)

2 BROCHETS
par jour par pêcheur

1 LIGNE
montée sur canne par pêcheur sur les **COURS D'EAU**

2 LIGNES
montées sur canne par pêcheur sur les **PLANS D'EAU**

2 HAMEÇONS ou **3 MOUCHES ARTIFICIELLES** max par ligne

6 BALANCES max pour l'écrevisse
(cf. page 62 pour tout savoir sur la pêche de l'écrevisse dans le Lot)

✗ INTERDITS

Emploi de **d'ASTICOTS** et autres larves de diptères (sauf comme esche en plan d'eau)

AMORÇAGE en COURS D'EAU (autorisé en plan d'eau sans asticot)

Emploi d'**OEUFs** de poissons naturels ou artificiels comme appât ou amorce

Emploi comme **VIF** ou **APPÂT** d'espèces avec taille de capture, d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, d'espèces protégées ou non représentées dans nos eaux

Sur **50M** à l'amont et à l'aval des ouvrages (sur la rivière Bave)

LA RÉGLEMENTATION EN 2^{ÈME} CATÉGORIE



Une **2^{ème} catégorie** est un **cours d'eau** ou un **plan d'eau** où le **peuplement piscicole dominant est constitué de poissons blancs** (cyprinidés) et de **carnassiers**. Il est possible d'y pêcher toute l'année certaines espèces.



DATES D'OUVERTURE

	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Truite fario & omble de fontaine					13 mars > 19 septembre							
Truite arc-en-ciel <small>sur le lac du Tolerme, les rivières Dordogne, Cère et Lot</small> <small>partout ailleurs</small>					13 mars > 19 septembre							
Brochet, sandre, perche & black-bass Toute pêche au vif et aux leurres	1 ^{er} > 31						24 avril > 31 décembre					
Ombre commun							15 mai > 21 novembre					
Anguille jaune						1 ^{er} mai > 30 septembre						
Ecrevisse américaine, de Californie & et de Louisiane						1 ^{er} janvier > 31 décembre						

Anguille argentée, saumon, truite de mer, aloses, écrevisse à pattes blanches & écrevisse à pattes grêles

pêche interdite



TAILLES DE CAPTURE

	Les carnassiers				Les salmonidés		
	Black bass	Brochet	Sandre	Truite fario	Truite arc-en-ciel	Saumon de fontaine	Ombre commun
Lac du Tolermé	NO KILL	60 à 80 cm	50 cm	20 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Etang de Miers Alvinac, barrage de Cajarc sur le Lot, plan d'eau de Guirande, gravières de la Guierle à Vayrac	NO KILL	60 à 80 cm	50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Lac de Cassagnes	NO KILL	NO KILL	NO KILL	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
La Dordogne	40 cm	60 à 80 cm	50 cm	30 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Le Lot à Cahors, l'Ouyse en amont de St-Sauveur	40 cm	NO KILL	50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Le Lot, le Célé, l'Ouyse, la Tourmente et la Cère Autres rivières, lacs & plans d'eau	40 cm	60 à 80 cm	50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
La Dordogne à Floirac Le Célé de la plage de Sauliac au gué d'Orniac	40 cm	60 à 80 cm	50 cm	NO KILL	NO KILL	23 cm	NO KILL

PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE



Pour en savoir plus sur la fenêtre de capture, rendez-vous page 18

✓ AUTORISÉS

3 CARNASSIERS
par jour par pêcheur
(dont 2 brochets max)

5 SALMONIDÉS
par jour par pêcheur (autre que saumon et truite de mer)

4 LIGNES
montées sur canne par pêcheur

1 LIGNE
montée sur canne par pêcheur dans les **50M À L'AVAL DES CHAUSSÉES** (sur Lot, Célé & Ouyse)

2 HAMEÇONS ou **3 MOUCHES ARTIFICIELLES** max par ligne

6 BALANCES max pour l'écrevisse
(cf. p 58-59 pour tout savoir sur la pêche de l'écrevisse dans le Lot)

✗ INTERDITS

TECHNIQUES susceptibles de capturer un carnassier durant la période de fermeture (vif, leurre, streamer, etc.)

PROCÉDÉS consistant à capturer un poisson autrement que par la bouche

Pêche à la **TRAÎNE**, à la **MAIN** ou **SOUS LA GLACE**

Emploi comme **VIF** ou **APPÂT** d'espèces avec taille de capture, d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, d'espèces protégées ou non représentées dans nos eaux

AMORÇAGE et appâtage avec asticots naturels ou artificiels (sur Dordogne et Cère)

Pêche au **CASSANT** de surface de **JOUR**

Sur **50M** à l'amont et à l'aval des chaussées (sur Dordogne et Cère)

LA FENÊTRE DE CAPTURE

UNE RÉGLEMENTATION RÉVOLUTIONNAIRE

EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU BROCHET



PRINCIPE

En plus de la taille minimale de capture habituelle (60 cm), une taille maximale est également fixée, au-delà de laquelle les poissons doivent être remis à l'eau (80 cm).

Le double objectif de cette démarche est à la fois de permettre une **protection efficace des grands brochets** (qui sont les meilleurs reproducteurs), **tout en autorisant un prélèvement raisonné**, et **en optimisant la présence de brochets spécimens** tant recherchés par les pêcheurs sportifs d'aujourd'hui.

Près de 20 études et publications scientifiques réalisées sur les populations naturelles de brochets vont à l'encontre des idées reçues selon lesquelles les grands poissons ne se reproduiraient plus.

Depuis 2020, seuls les brochets compris entre 60 cm et 80 cm peuvent être conservés



En résumé, les études réalisées démontrent que :

- >> Les **grands brochets** sont essentiellement des **femelles**
- >> La **capturabilité** est plus forte chez les **grands poissons**
- >> Les **grandes femelles** sont les plus efficaces pour la **reproduction** (+ grand nombre d'oeufs - 45 000 oeufs pour une femelle de 60 cm contre 240 000 oeufs pour une femelle de 100 cm), la **fécondité est meilleure** (+ grand nombre de mâles féconds), **fractionnement des pontes dans le temps** (brassages génétiques supérieurs et aléas de débits compensés)
- >> Les prélèvements de **grands poissons renforcent la sélection génétique de reproducteurs de petite taille**, à l'encontre de la sélection naturelle.

LES HEURES LÉGALES DE PÊCHE

La pêche est autorisée une demi-heure avant l'heure légale du lever du soleil jusqu'à une demi-heure après l'heure légale du coucher du soleil. Les 30 minutes avant le lever et après le coucher du soleil, avec les changements d'heures d'hiver et d'été sont incluses dans le tableau ci-dessous.

Date	JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUN	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
1	8 : 01	17 : 54	7 : 43	18 : 32	7 : 02	19 : 10	7 : 07	20 : 48	6 : 18	21 : 23	5 : 48	21 : 55
5	8 : 01	17 : 55	7 : 38	18 : 37	6 : 55	19 : 15	7 : 00	20 : 52	6 : 13	21 : 28	5 : 47	21 : 58
10	8 : 00	18 : 03	7 : 32	18 : 44	6 : 47	19 : 21	6 : 51	20 : 58	6 : 07	21 : 34	5 : 45	22 : 01
15	7 : 58	18 : 09	7 : 25	18 : 51	6 : 38	19 : 27	6 : 43	21 : 04	6 : 01	21 : 39	5 : 45	22 : 04
20	7 : 54	18 : 17	7 : 17	18 : 58	6 : 29	19 : 33	6 : 35	21 : 10	5 : 56	21 : 44	5 : 46	22 : 05
25	7 : 50	18 : 22	7 : 09	19 : 04	6 : 20	19 : 39	6 : 27	21 : 16	5 : 52	21 : 49	5 : 47	22 : 06
Dernier jour	7 : 44	18 : 30	7 : 04	19 : 08	7 : 09	20 : 46	6 : 20	21 : 22	5 : 49	21 : 54	5 : 50	22 : 06

Date	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
1	5 : 50	22 : 05	6 : 17	21 : 43	6 : 51	20 : 56	7 : 25	20 : 01	7 : 04	18 : 11	7 : 42	17 : 44
5	5 : 52	22 : 04	6 : 21	21 : 48	6 : 56	20 : 49	7 : 30	19 : 54	7 : 09	18 : 05	7 : 46	17 : 43
10	5 : 56	22 : 02	6 : 27	21 : 31	7 : 01	20 : 40	7 : 36	19 : 45	7 : 16	18 : 00	7 : 51	17 : 43
15	6 : 00	21 : 59	6 : 32	21 : 24	7 : 07	20 : 30	7 : 42	19 : 47	7 : 22	17 : 54	7 : 55	17 : 44
20	6 : 05	21 : 56	6 : 38	21 : 16	7 : 13	20 : 21	7 : 48	19 : 28	7 : 29	17 : 50	7 : 58	17 : 45
25	6 : 10	21 : 51	6 : 44	21 : 08	7 : 18	20 : 12	7 : 55	19 : 21	7 : 35	17 : 47	8 : 00	17 : 48
Dernier jour	6 : 16	21 : 54	6 : 50	20 : 57	7 : 14	20 : 03	7 : 30	18 : 14	7 : 41	17 : 44	8 : 01	17 : 53

LA PÊCHE SUR LES OUVRAGES

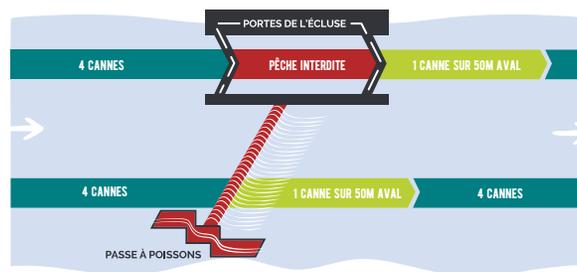
RÈGLES GÉNÉRALES

- ✗ Accès aux ouvrages interdit, il est donc strictement interdit de marcher sur les chaussées.
- ✗ Pêche interdite dans les pertuis, vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments (écluses).
- ✗ Pêche interdite dans les dispositifs assurant la circulation des poissons (passes à poisson).



SUR LA RIVIÈRE LOT

- ✓ Pêche autorisée, à 1 seule ligne, dans les 50 mètres à l'aval des chaussées et à 4 cannes en amont.



SUR LES RIVIÈRES DORDOGNE,

BAVE ET CÈRE

- ✗ Pêche interdite à partir des écluses et barrages ainsi que 50 mètres à l'amont et 50 mètres à l'aval des extrémités de ces ouvrages.



LA NAVIGATION



RÈGLES GÉNÉRALES

La réglementation de navigation est cadrée par **arrêté préfectoral**.

Même si la navigation est autorisée sur un site, des règlements particuliers peuvent s'appliquer sur certaines zones.

→ **Retrouvez toutes les informations sur le site des services de l'Etat du Lot :**

www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html

Attention, l'usage des quais d'accostage matérialisés à l'amont et à l'aval de chaque écluse, ainsi que les rampes de mises à l'eau sont prioritairement réservés aux bateaux et plaisanciers.

A aucun moment les rampes de mises à l'eau ne doivent être encombrées ou obstruées, celles-ci sont également empruntées par les pompiers lors d'interventions.

→ **Pour votre sécurité, pensez à toujours à vous renseigner sur les débits**

LES VITESSES DE NAVIGATION

✓ La pêche en bateau avec moteur thermique est autorisée sur les rivières Lot et Dordogne.

12 KM/H MAX
(soit environ 6 noeuds) à
plus de 25m des rives

5 KM/H MAX
(soit environ 3 noeuds) à
moins de 25m des rives

✓ La pêche en bateau avec moteur thermique est autorisée sur le barrage de Brugales sur la Cère.

6 KM/H MAX
(soit un peu plus de
3 noeuds) **sur tout le barrage**

Attention, une échelle de couleur, installée au pied de la rampe de mise à l'eau, réglemente la navigation.

 Autorisation de navigation
 Interdiction stricte / côte maximale du barrage



LE FRANCHISSEMENT

DES ÉCLUSES SUR LE LOT

La navigation sur la rivière Lot doit respecter les règlements particuliers de police de la navigation éditée par la préfecture.

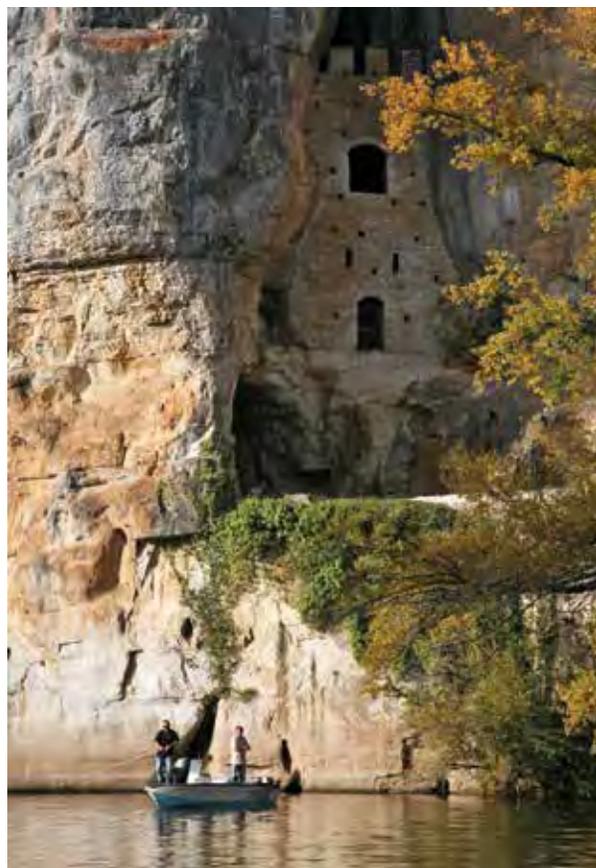
Sous réserve de débits favorables, les **dates d'ouverture pour le franchissement des écluses sont comprises entre le 1er avril et le 1er novembre.**

A l'aval du moulin de Coty à Cahors, les bateaux et float-tubes doivent éviter d'encombrer la libre circulation des péniches dans le chenal de navigation d'accès à l'écluse.

L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

La navigation s'effectue aux risques et périls des usagers.

Un équipement de sécurité est donc de rigueur avec un **gilet de sauvetage** par personne embarquée, un **dispositif d'assèchement manuel** ou **écope** pour les bateaux non auto-videurs ainsi qu'un **dispositif permettant l'amarrage** ou le **remorquage** (cordage).



Le plus grand choix du département !
Plus de 10000 références sur 260 m²



QUERCY PÊCHE

Toutes techniques
de pêche

coup - carpe - carnassier - truite - mouche - silure
vêtements - couteaux

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

05 65 30 09 56

RN 20, Rond Point de Regourd

Route de Brive/Paris - à côté du Mc Do, accès Netto

46000 CAHORS



E.N.A.M.

École de Navigation Atlantique Méditerranée

PERMIS BATEAU

COTIER, EAUX INTÉRIEURES, GRANDE PLAISANCE, CRR, HAUTURIER

AGENCE DE CAHORS ET MONTAUBAN

06 27 49 49 73 / info@enam.fr



www.enam.fr

Parc d'activités de Cahors sud et Port canal à Montauban

ENAM agrément 031016 / RCS Montauban 523118933 / SIRET 52311893300028 / NAF 8553Z

CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT



La production d'électricité par les usines hydroélectriques d'EDF peut entraîner une augmentation du niveau de l'eau et de forts courants dans les boucles du Lot.

Pêcheurs, plaisanciers, promeneurs, soyez prudents et respectez la réglementation !

LA SÉCURITÉ AUTOUR DES INSTALLATIONS HYDROÉLECTRIQUES EDF DE CAJARC ET DE LUZECH

Par ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX :

- La pêche en berge est interdite à 50m en amont des barrages de Cajarc et de Luzech jusqu'à 100m en aval pour Cajarc et 50m en aval de la chaussée de l'écluse pour Luzech.
- Dans la boucle du Lot, à proximité de ces ouvrages, la pêche en berge et la navigation sont réglementées.

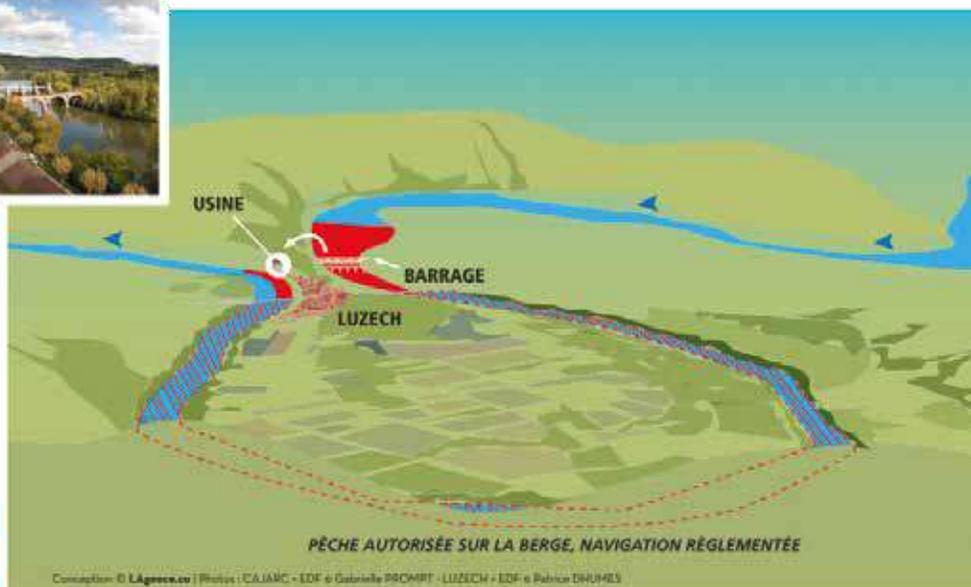
Il est impératif de ne jamais pénétrer dans la zone interdite, votre sécurité en dépend.



On croit que la priorité, c'est de remonter une truite...



... et soudain ça devient de remonter sur la berge.



Conception : © L'Agence.co | Photos : CAJARC - EDF et Gabrielle PROMPT - LUZECH - EDF et Patricia DRUMES

Accident de la vie

Petit bobo ou grosse tuile ?
Un soutien quoi qu'il arrive...

Même à la pêche !



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

SARL 3 ASSUR

Cabinet TEYCHENNE - CABANES
7, avenue Gambetta - 81000 ALBI

tèl. 05 63 38 88 38 - www.mma-albi.fr

Présent également à :
ARTHES - GAILLAC - LAVAUR - RABASTENS - SAINT-SULPICE



Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ?

Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilant aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques.

ENEDIS

Ree Le Réseau de France

J'adhère

au Club Halieutique Interdépartemental

2021

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.

2 produits...

- La carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 100 €

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique, matérialisée par une vignette de réciprocité pré-imprimée.

- La vignette Club Halieutique au prix de 35 €

Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» mais une simple carte «personne majeure» d'une AAPPMA réciprocitaire sur laquelle sera apposée la vignette.

...qui offrent quoi ?

La réciprocité !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale «personne majeure» ou une carte «personne majeure» + la vignette, peuvent pêcher dans 91 départements de France !

Bon à savoir

La réciprocité vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte «hebdomadaire», d'une carte «personne mineure» (12/18 ans), d'une carte «découverte» (-12 ans) ou d'une carte découverte «femme» !



La carte interfédérale «personne majeure» du CH ou la carte «personne majeure» accompagnée de la vignette CH, vous permet de pêcher dans 91 départements :

- les 41 départements de l'Union Européenne
- les 37 départements de France métropolitaine
- les 37 départements de France métropolitaine
- les 17 départements de France d'outre-mer



LES PLANS D'EAU DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE



La pêche y est ouverte du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre. Attention, une réglementation spécifique est appliquée sur certains plans d'eau, il est donc important de se renseigner au préalable auprès de la commune concernée.



📍 AYNAC



1,6 HA

Truite Arc-en-ciel | Poissons blancs

📍 COMIAC | LAC DES VERGNES



1,5 HA

Truite Arc-en-ciel
Poissons blancs | Carpe

📍 DÉGAGNAC



2,45 HA

Truite Arc-en-ciel | Poissons blancs
Carpe | Tanche | **Attention, pêche
difficile, invasion de végétaux**

📍 FRAYSSINET-LE-GÉLAT



1 HA

Truite Arc-en-ciel | Poissons blancs
Carpe | Tanche



📍 LASCABANES



7 HA

Poissons blancs | Carpe

📍 LEYME



1 HA

Poissons blancs

📍 LES QUATRE-ROUTES



0,6 HA

Poissons blancs | Carpe

📍 PAYRIGNAC



1,5 HA

Truite Arc-en-ciel
Poissons blancs | Carpe | Tanche

📍 ST BRESSOU | LAC DES SAGNES



1,2 HA

Truite Arc-en-ciel
Poissons blancs

📍 ST GERMAIN DU BEL AIR



1 HA

Truite Arc-en-ciel
Poissons blancs



PÊCHER

LES PLANS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE 1/2



La pêche y est ouverte toute l'année selon les dates d'ouverture et de fermeture générales de 2^{ème} catégorie, sauf mention contraire.

Attention, une carte spécifique est nécessaire sur certains plans d'eau.

ALVIGNAC MIERS
PLAN D'EAU SOURCE SALMIÈRE



© A. Leconte Lot Tourisme



2,5 HA

Black-bass (no-kill) | Poissons blancs
Carpe | Tanche

CAILLAC
LAC DE LA VERGNE



1,7 HA

Brochet | Perche | Sandre | Black-bass
Poissons blancs | Carpe | Tanche
Truite Arc-en-Ciel

GOURDON
ÉTANG DE LAUMEL



1,6 HA

Brochet | Perche | Truite Arc-en-ciel
Poissons blancs | Carpe | Tanche

GOURDON
ÉTANG D'ÉCOUTE S'IL PLEUT



3,3 HA

Brochet | Perche | Sandre | Poissons blancs
Carpe | Tanche

GRAMAT
PLAN D'EAU DE LA PRAIRIE



4 HA

Brochet | Perche | Sandre | Poissons blancs
Carpe | Tanche | Truite Arc-en-Ciel

LACAPELLE MARIVAL



© C. Novello Lot Tourisme



3,1 HA

Brochet | Perche | Poissons blancs | Carpe
Tanche | Truite Arc-en-Ciel



📍 LE VIGAN



4 HA

Truite arc-en-ciel | Poissons blancs | Carpe
Tanche

📍 SÉNAILLAC LATRONQUIÈRE
LAC DU TOLERME



35 HA

Black-bass (no-kill) | Brochet | Perche
Sandre | Poissons blancs | Carpe | Tanche
Truite Arc-en-Ciel

📍 TAURIAC



3,5 HA

Brochet | Perche | Sandre | Poissons blancs
Carpe | Tanche

📍 VAYRAC
PLAN D'EAU DE MÉZELS



11,8 HA

Brochet | Perche | Sandre | Black-bass
Poissons blancs | Carpe | Tanche

📍 VAYRAC
GRAVIÈRES DE LA GUIERLE



2 x 2 HA

Black-bass (no-kill) | Brochet
Poissons blancs | Carpe

📍 MARTIEL (12)
LAC DU MOULIN DE BANNAC



15 HA

Brochet | Black-bass | Poissons blancs
Carpe | Tanche | Truite Arc-en-Ciel
Carte complémentaire nécessaire, disponible
auprès de la Mairie de Martiel

📍 LABASTIDE MURAT
LAC DE BOUTANES



0,8 HA

Perche | Poissons blancs | Carpe | Tanche
Truite Arc-en-Ciel
Carte complémentaire nécessaire, disponible
auprès de la Mairie de Labastide-Murat

📍 MONTFAUCON



0,5 HA

Poissons blancs | Tanche
Truite Arc-en-Ciel
Carte complémentaire nécessaire, disponible
auprès de la Mairie de Montfaucon

LES PLANS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE 2/2



Sur les retenues hydroélectriques du Lot et de la Cère, la pêche est ouverte toute l'année selon les dates d'ouverture et de fermeture générales de 2^{ème} catégorie



CAJARC | RIVIÈRE LOT
RETENUE HYDROÉLECTRIQUE



© C.Novello Lot Tourisme



32 HA

Black-bass (no-kill) | Brochet | Perche
Sandre | Poissons blancs | Carpe

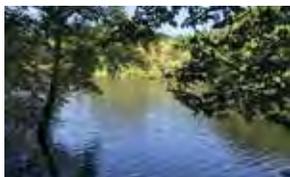
LUZEC | RIVIÈRE LOT
RETENUE HYDROÉLECTRIQUE



100 HA

Brochet | Perche | Sandre | Silure
Poissons blancs | Carpe

COMIAC | RIVIÈRE CÈRE
BARRAGE DE CANDES



25 HA

Perche | Sandre | Poissons blancs

LAVAL DE CÈRE | RIVIÈRE CÈRE
BARRAGE DE BRUGALES



30 HA

Sandre | Poissons blancs | Carpe



➔ Sur ces 8 plans d'eau, toute pêche est interdite du 1^{er} février au 12 mars 2021 inclus

📍 ASSIER



2 HA

Brochet | Sandre | Poissons blancs | Carpe
Tanche | Truite Arc-en-Ciel

📍 CASSAGNES



4 HA

Carnassiers (no-kill) | Brochet | Perche
Sandre | Poissons blancs | Carpe | Tanche
Truite Arc-en-Ciel

📍 CATUS
LE LAC VERT



6,5 HA

Brochet | Perche | Sandre | Black-bass
Poissons blancs | Carpe | Tanche
Truite Arc-en-Ciel | Pêche interdite du
mercredi au vendredi inclus semaines 13/18/23

📍 CAZALS



© A.Lecointe Lot Tourisme



2,7 HA

Carpe (no-kill) | Black-bass | Poissons
blancs | Tanche | Truite Arc-en-Ciel

📍 FIGEAC
LAC DU SURGIÉ



7 HA

Perche | Black-bass | Poissons blancs
Carpe | Tanche | Truite Arc-en-Ciel

📍 GUIRANDE



13,5 HA

Black-bass (no-kill) | Brochet | Perche
Sandre | Poissons blancs | Carpe | Tanche
Truite Arc-en-Ciel

📍 LAMOTHE FÉNELON



1,3 HA

Poissons blancs | Carpe | Tanche
Truite Arc-en-Ciel

📍 MONTCUQ
PLAN D'EAU DE ST SERVIN



4,3 HA

Brochet | Perche | Sandre | Black-bass
Poissons blancs | Carpe | Tanche
Truite Arc-en-Ciel

PARCOURS NO-KILL EN COURS D'EAU DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE



PRINCIPE RÉGLEMENTAIRE

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher une ou plusieurs espèces, qu'elles atteignent ou non la taille légale fixée par la réglementation.

📍 LINAC | LE CÉLÉ



NO-KILL TRUITES | 950 M

De la confluence du Veyre jusqu'à la confluence du ruisseau d'Enguirande

Pêche au fouet uniquement, sans ardillon

Coordonnées GPS | lat. 44,654182 - long. 2,119583

📍 SAINT-CÉRÉ | LA BAVE



NO-KILL TRUITES | 1 KM

De la passerelle de Bagou jusqu'au trou de la vache

Toutes techniques, sans ardillon

Coordonnées GPS | lat. 44,675835 - long. 2,137487



📍 LINAC-BAGNAC | LE VEYRE



 **NO-KILL TRUITES | 1,8 KM**

De 700 m en amont du Moulin de Lacapelle jusqu'à 1100 m en aval du moulin

Pêche à la mouche au fouet uniquement, sans ardillon

Coordonnées GPS | lat. 44,675835 - long. 2,137487

📍 CÉNEVIÈRES | LE GIROU



 **NO-KILL TRUITES | 275 M**

Du moulin de Paradou à la confluence avec le Lot

Toutes techniques, sans ardillon

Coordonnées GPS | lat. 44,465028 - long. 1,747797

PARCOURS NO-KILL EN COURS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE



PRINCIPE RÉGLEMENTAIRE

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher une ou plusieurs espèces, qu'elles atteignent ou non la taille légale fixée par la réglementation.

📍 PUY L'ÉVÊQUE | LE LOT



© J.Van Severen Lot Tourisme

NO-KILL CARNASSIERS | 1 KM

Sur 1km en l'amont du pont de Puy l'Évêque

Toutes techniques

Coordonnées GPS
lat. 44.500364 - long. 1.137016

📍 CAHORS | LE LOT



© C.Novello Lot Tourisme

NO-KILL BROCHETS | 1,9 KM

De la chaussée de Coty à la chaussée du pont Valentré

Toutes techniques

Coordonnées GPS
lat. 44.440055 - long. 1.438249

📍 ROCAMADOUR | L'OUYSSE



NO-KILL BROCHETS | 1,9 KM

Du gouffre de Cabouy à la confluence avec la résurgence du gouffre de St-Sauveur

Pêche autorisée uniquement aux leurres (vif interdit) et en rive droite, float tube interdit

Coordonnées GPS
lat. 44.790425 - long. 1.584005



📍 CAJARC | LE LOT



© C.Novello Lot Tourisme

 **NO-KILL BLACK BASS | 7,2 KM**

De la chaussée de Saujac au barrage de Cajarc

Toutes techniques

Coordonnées GPS
lat. 44,483793 - long. 1,844303

📍 ORNIAC | LE CÉLÉ



 **NO-KILL TRUITES | 4,6 KM**

De la plage de Sauliac au passage à gué du Liauzu

Toutes techniques, sans ardillon

Coordonnées GPS
lat. 44,520367 - long. 1,678497

📍 FLOIRAC | LA DORDOGNE



 **NO-KILL TRUITES OMBRES 700 M**

Du pont de la D80 à Pontou à l'amont, au pont SNCF à l'aval

Toutes techniques

Coordonnées GPS
lat. 44,907764 - long. 1,628740

PARCOURS NO-KILL EN PLANS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE



PRINCIPE RÉGLEMENTAIRE

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher une ou plusieurs espèces, qu'elles atteignent ou non la taille légale fixée par la réglementation.

 CASSAGNES
LAC DE CASSAGNES

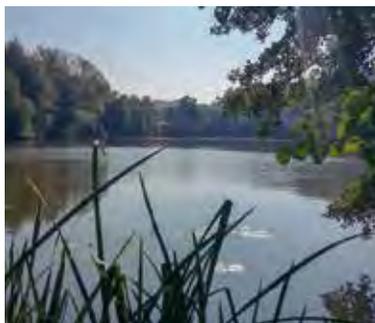


 NO-KILL CARNASSIERS | 4 HA

Pêche autorisée uniquement aux leurres (vif interdit)

Coordonnées GPS
lat. 44,564377 - long. 1,131496

 ALVIGNAC MIERS
PLAN D'EAU DE LA SOURCE SALMIÈRE



© A.Lecomte Lot Tourisme

 NO-KILL BLACK BASS | 2,5 HA

Pêche au vif interdite toute l'année, pêche aux leurres interdite jusqu'au 15 juin

Coordonnées GPS
lat. 44,838566 - long. 1,699137

 SÉNAILLAC-LATRONQUIÈRE
LAC DU TOLERME



 NO-KILL BLACK BASS | 35 HA

Toutes techniques

Coordonnées GPS
lat. 44,825478 - long. 2,047579



 **GUIRANDE**
LAC DE GUIRANDE



 **NO-KILL BLACK BASS | 13,5 HA**

Toutes techniques

Coordonnées GPS : lat. 44.629517 - long. 2.143806

 **CAZALS**
PLAN D'EAU DE CAZALS



© A.Leconte Lot Tourisme

 **NO-KILL CARPES | 2,7 HA**

Toutes techniques

Coordonnées GPS : lat. 44.641441 - long. 1.220973

 **VAYRAC**
GRAVIÈRES DE LA GUIERLE



 **NO-KILL BLACK BASS | 2 x 2 HA**

Toutes techniques | Float-tube autorisé

Coordonnées GPS : lat. 44.939574 - long. 1.680244

 **ASSIER**
LES 2 PLANS D'EAU ET LE RUISSEAU



 **NO-KILL CARPES | 2 x 1 HA + 500M**

Toutes techniques

Coordonnées GPS : lat. 44.677114 - long. 1.882557

PARCOURS CARPE DE NUIT EN RIVIÈRES

PRINCIPE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL

La pêche de la carpe est autorisée à toute heure du jour et de la nuit du 1^{er} janvier au 31 décembre moyennant toutefois quelques restrictions. De nuit, l'utilisation de bateaux, le maintien en captivité de carpes et l'utilisation d'esches animales sont interdits. **De jour, la pêche au cassant est interdite.**

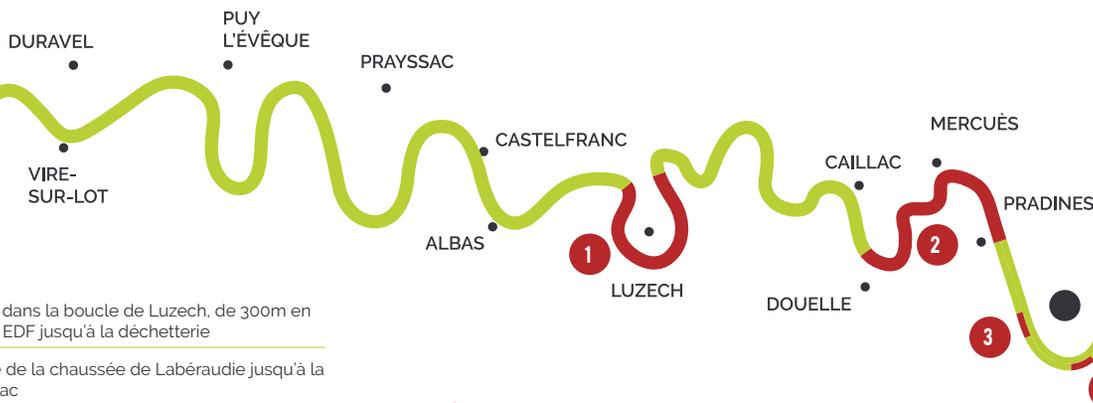


LE LOT



CARPE DE NUIT | 300 KM

Parcours sur tout le linéaire de la rivière Lot, exceptés les lots des AAPPMA de Saint-Géry, Vers et Mercuès, les boucles de Cajarc et Luzech et devant l'hôtel la Chartreuse en rive gauche à Cahors. **Les zones interdites sont décrites ci-dessous.**



1 - Pêche interdite dans la boucle de Luzech, de 300m en amont du barrage EDF jusqu'à la déchetterie

2 - Pêche interdite de la chaussée de Labéraudie jusqu'à la chaussée de Cessac

3 - Pêche interdite à Cahors, en rive gauche, sur un linéaire de 120 m en amont de l'entrée de l'écluse de Valentré

— Secteurs et rives sur le Lot où la pêche de la carpe de nuit est autorisée
— Secteurs et rives sur le Lot où la pêche de la carpe de nuit est interdite

CAHORS



LA DORDOGNE

1 - Cieirac à Lanzac



CARPE DE NUIT | 400 M

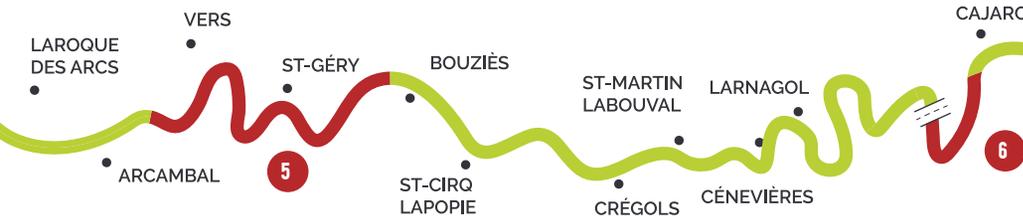
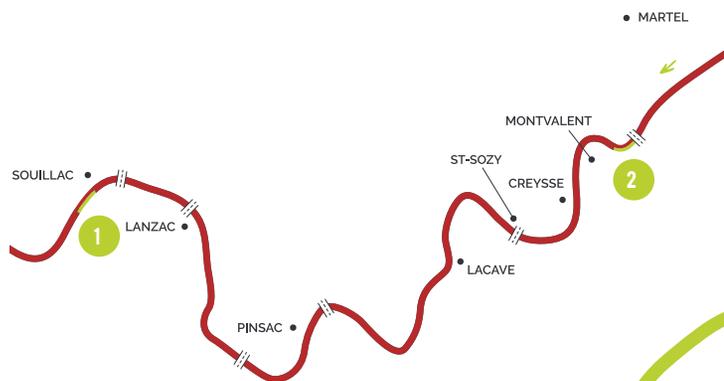
Parcours en rive gauche, sur 400m à partir de 360m en aval du pont de Cieirac (D 255)

2 - Martel



CARPE DE NUIT | 250 M

Parcours en rive gauche sur 250 m à partir de 200 m à l'aval du pont de Gluges



4 - Pêche interdite à Cahors, en rive gauche, sur un linéaire de 120 m en amont de la confluence avec le Bartassec

5 - Pêche interdite de la chaussée de Bouziès jusqu'à la chaussée de Galessie au Moulin de Nouaillac

6 - Pêche interdite dans la boucle de Caharc, du barrage de Caharc jusqu'au pont de Gaillac (D19)

PARCOURS CARPE DE NUIT EN PLANS D'EAU

📍 **ALVIGNAC MIERS**
PLAN D'EAU DE LA SOURCE SALMIÈRE



© A.Leconte Lot Tourisme

CARPE DE NUIT | 2,5 HA

Parcours en rive gauche

📍 **ASSIER**
LES 2 PLANS D'EAU ET LE RUISSEAU



CARPE DE NUIT | 2 x 1 HA + 500 M

Parcours sur l'ensemble des 3 sites

📍 **GRAMAT**
PLAN D'EAU DE LA PRAIRIE



CARPE DE NUIT | 4 HA

Parcours en rive droite depuis la buse du trop plein jusqu'au poste handipêche, sur 270 m

📍 **LAVAL DE CÈRE**
LAC DE BRUGALES



CARPE DE NUIT | 30 HA

Parcours en rive gauche, en aval du ruisseau les Vergnes sur 1,8 km

📍 **MONTCUQ**
LAC DE ST-SERNIN



CARPE DE NUIT | 4,3 HA

Parcours en rive gauche sur 150 m en amont du barrage

📍 **VAYRAC**
PLAN D'EAU DE MÉZELS



CARPE DE NUIT | 11,8 HA

Parcours en rive gauche sur 250 m



LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE CARPES

La pêche de la carpe est actuellement autorisée - par arrêté préfectoral, pris en application de l'article R. 436-14-5° du code de l'environnement - à toute heure dans les parties de cours d'eau et de plans d'eau de 2^{ème} catégorie mentionnées en pages 40 à 42.

Toutefois, **depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée.** La remise à l'eau doit être immédiate.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, il est par ailleurs **interdit de transporter vivantes les carpes de plus de 60 centimètres.** Tout contrevenant encoure le **risque d'une amende de 22500 € ainsi que la saisie du matériel** qui a servi ou était destiné à commettre l'infraction.



PARCOURS LABELLISÉS



PARCOURS PASSION

Pour les pêcheurs spécialisés à la recherche de sensations fortes au coeur de sites remarquables. Labellisés pour leur haute qualité piscicole et halieutique, ils offrent des conditions optimales d'accessibilité, de stationnement et de mise à l'eau des embarcations.

CAHORS
LE LOT



© C. Novello Lot. Tourisme



1,9 KM

Parcours en 2^{ème} catégorie, pêche à 4 cannes

Coordonnées GPS : lat.44.440027 - long. 1.4382



PARCOURS FAMILLE

Pour un moment détente et pêche en famille ou entre amis. Labellisés pour leur qualité piscicole et leur pluridisciplinalité, ils offrent des conditions de pratique confortables ainsi qu'une gamme d'activités annexes.

GOURDON
ÉTANG DE LAUMEL



1,6 HA

Parcours en 2^{ème} catégorie, pêche à 2 cannes

Coordonnées GPS : lat.44.748482 - long. 1.380233

MONTCUQ
LAC DE ST-SERNIN



4,3 HA

Parcours en 2^{ème} catégorie, pêche à 2 cannes

Coordonnées GPS lat.44.340824 - long. 1.18486



PARCOURS DÉCOUVERTE

Pour l'initiation à la pêche et la magie des premières prises. Labellisés pour leur qualité piscicole et halieutique à proximité de lieux de vie, ils offrent des conditions optimales de sécurité, d'accessibilité, de confort et d'accueil de groupes. Ils font l'objet d'une réglementation particulière : pêche à 1 canne, et remise à l'eau des prises.

 FIGEAC
LAC DU SURGIÉ ET RIVIÈRE CÉLÉ



7 HA + 1KM

Parcours en 2^{ème} catégorie, découverte de la pêche de la truite, pêche à 2 cannes

Coordonnées GPS : lat.44.608511 - long. 2.0488

 ST-CÉRÉ
LA BAVE



1,5 KM

Parcours en 1^{ère} catégorie, découverte de la pêche de la truite, pêche à 1 canne

Coordonnées GPS : lat.44.860751 - long. 1.881645

 PUY-L'ÉVÊQUE
RUISSEAU DE CLÉDELLE



500 M

Parcours en 1^{ère} catégorie, découverte de la pêche de la truite au toc, pêche à 1 canne et réservé aux moins de 16 ans

Coordonnées GPS : lat.44.503882 - long. 1.146483

 VERS
RUISSEAU DU VERS



900 M

Parcours en 1^{ère} catégorie, découverte de la pêche de la truite, pêche à 1 canne

Coordonnées GPS : lat.44.519872 - long. 1.558084

PARCOURS TOUT CONFORT



Les parcours tout confort sont facilement accessibles, parfaitement sécurisés et confortables pour pratiquer une pêche en solitaire, entre amis ou en famille. Ces postes sont propices à la pratique de plusieurs techniques comme la pêche au coup, la pêche au feeder ou encore la pêche aux leurres.

1 Les Quais de Puy L'Evêque | RD |

lat. 44,502648 - long. 1,136538 | 2, rue des cloutiers - 46700 Puy L'Evêque

2 Le Balat grand | RD |

lat. 44,494156 - long. 1,177778 | Balat Grand - 46220 Prayssac

3 La confluence du Vert | RD |

lat. 44,499728 - long. 1,221541 | 2, rue des marguilliers - 46140 Castelfranc

4 Le chemin de halage | RG |

lat. 44,470159 - long. 1,236648 | Rue de la carrière- 46140 Albais

5 Le pont aval de Luzech | RG |

lat. 44,477603 - long. 1,285728 | 20, place lucterius - 46140 Luzech

6 La base de loisirs à Caix | RD |

lat. 44,489215 - long. 1,295745 | Caix - 46140 Luzech

7 La chaussée immergée de Parnac | RG |

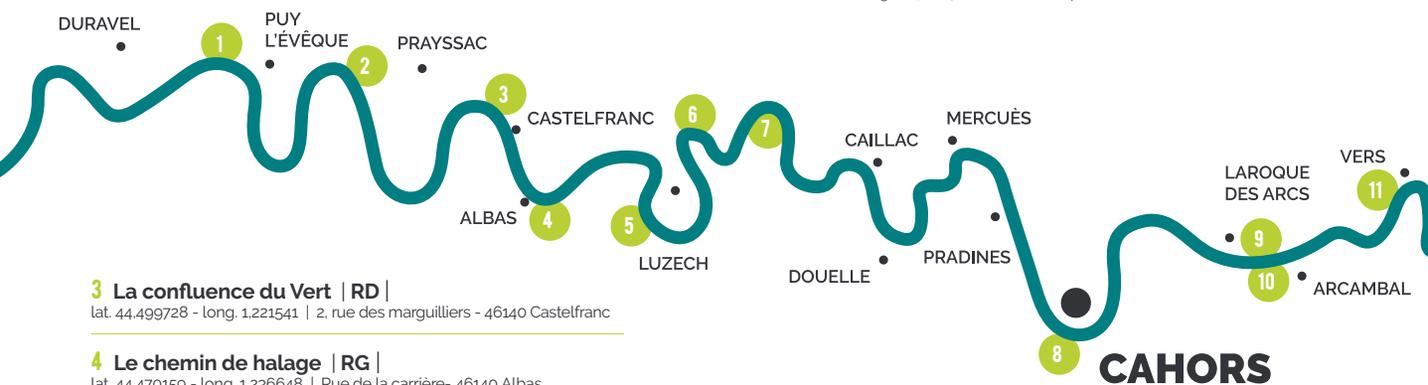
lat. 44,495739 - long. 1,325964 | Chemin du Pargou - 46140 Parnac

8 Les terrasses Valentré | RG |

lat. 44,442086 - long. 1,434109 | Allée des soupirs - 46000 Cahors

9 Les quais de Laroque-des-Arcs | RD |

lat. 44,475015 - long. 1,468231 | 22, grand rue - 46090 Bellefont-la-Rauze





10 La prairie d'Arcambal | RG |

lat. 44.460507 - long. 1.515638 | Rue du lac de Lerne - 46090 Arcambal

11 La confluence du Vers à Vers | RD |

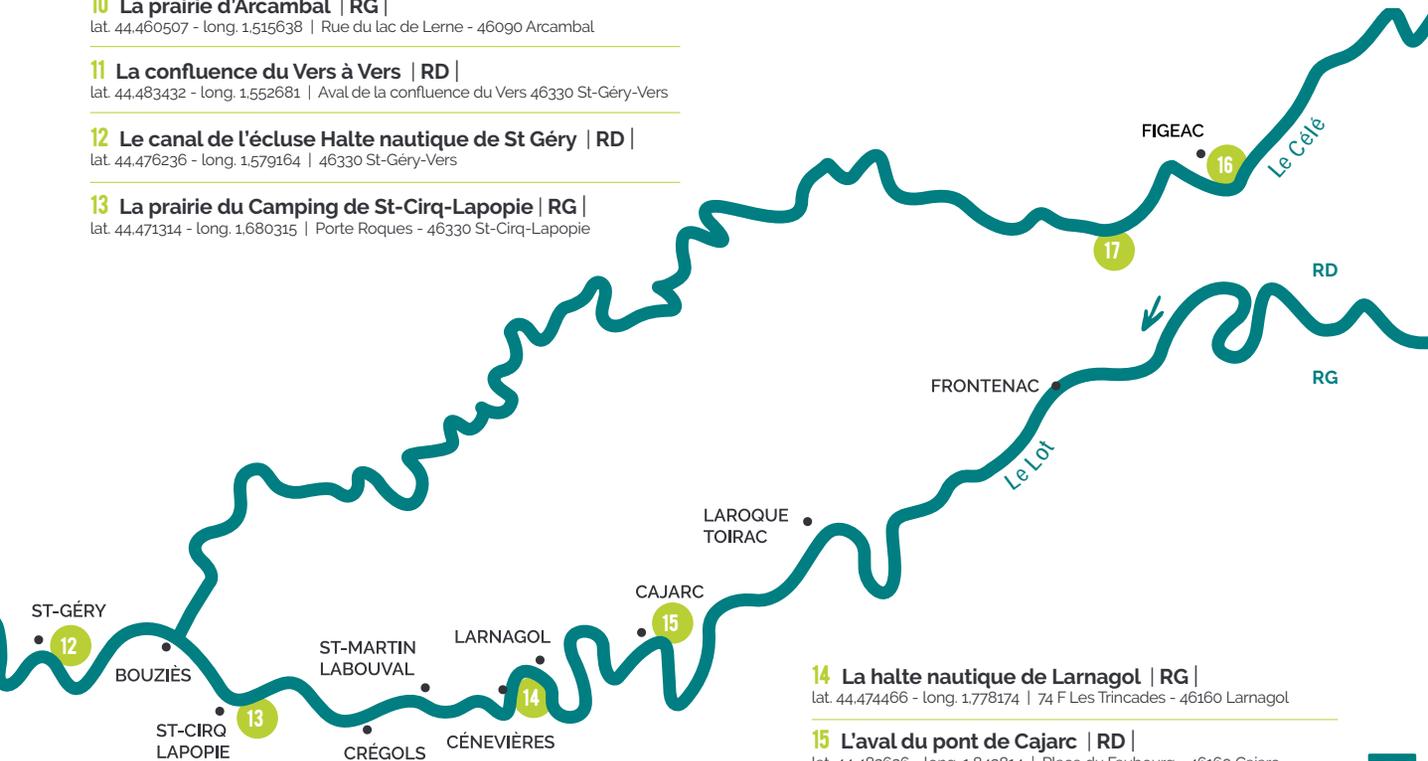
lat. 44.483432 - long. 1.552681 | Aval de la confluence du Vers 46330 St-Géry-Vers

12 Le canal de l'écluse Halte nautique de St Gély | RD |

lat. 44.476236 - long. 1.579164 | 46330 St-Géry-Vers

13 La prairie du Camping de St-Cirq-Lapopie | RG |

lat. 44.471314 - long. 1.680315 | Porte Roques - 46330 St-Cirq-Lapopie



14 La halte nautique de Larnagol | RG |

lat. 44.474466 - long. 1.778174 | 74 F Les Trincades - 46160 Larnagol

15 L'aval du pont de Cajarc | RD |

lat. 44.482626 - long. 1.843814 | Place du Faubourg - 46160 Cajarc

16 Moulin de Laporte | RD |

lat. 44.608097 - long. 2.018529 | Ch du Moulin de Laporte - 46100 Figeac

17 Amont du Moulin de Merlançon | RG |

lat. 44.587755 - long. 1.991594 | 46100 Figeac

PARCOURS TRUITES SURDENSITAIRES



Certains parcours et notamment les plans d'eau communaux ou les parcours labellisés offrent des possibilités de pratiquer la pêche dans des conditions optimisées. Les sites de pêche proposés ici font l'objet de déversement réguliers de truites fario et/ou arc en ciel, toutes élevées à la pisciculture fédérale du Colombier. Cette offre répond à la demande de nombreux pêcheurs de truites de déversements en leur proposant des lâchers réguliers de souches sélectionnées qualitatives.

CAILLAC



LAC DE CAILLAC | 1,7 HA

CASSAGNES



LAC DE CASSAGNES | 4 HA

CATUS



LAC VERT | 6,5 HA

CAZALS | PLAN D'EAU



© A.Lecomte Lot Tourisme

PLAN D'EAU DE CAZALS | 2,7 HA

COMIAC



LAC DES VERGNES | 1,5 HA

DÉGAGNAC



PLAN D'EAU DE DÉGAGNAC | 2,4 HA

FIGEAC



LAC DU SURGIÉ & RIVIÈRE CÉLÉ | 7 HA

FRAYSSINET-LE-GÉLAT



LAC DE FRAYSSINET | 1 HA

GOURDON



ÉTANG DE LAUMEL | 1,6 HA



➔ Retrouvez l'agenda des déversements sur www.pechelot.com (rubrique Agenda)

📍 GRAMAT



PLAN D'EAU DE LA PRAIRIE | 4 HA

📍 LAMOTHE-FÉNELON



LAC DE LAMOTHE FÉNELON | 1,3 HA

📍 MONTCUQ



PLAN D'EAU ST SERNIN | 4,3 HA

📍 ST-GERMAIN-DU-BEL-AIR



LAC DE ST-GERMAIN | 1 HA

📍 GUIRANDE



LAC DE GUIRANDE | 13,5 HA

📍 LE VIGAN



LAC DU VIGAN | 4 HA

📍 PUY L'ÉVEQUE



RUISSEAU DE CLÉDELLE | 500 M

📍 SÉNAILLAC LATRONQUIÈRE



LAC DU TOLERME | 35 HA

📍 LACAPELLE-MARIVAL



LAC DE LACAPELLE | 3,1 HA

📍 LEYME



LAC DE LEYME | 1 HA

📍 ST-CÉRÉ



LA BAVE | 1,5 KM

📍 VERS



LE VERS | 900 M

© C.Novello Lot Tourisme

LES POSTES HANDIPÊCHE



Ces spots offrent un accès sécurisé et ombragé avec un chemin praticable à moins de 20 m du lieu de stationnement réservé.

PONTON EN PLAN D'EAU DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE

PLAN D'EAU	RIVE	COORDONNÉES GPS
PAYRIGNAC	RIVE GAUCHE	Lat. 44,7577 Long. 1,3501

PONTONS EN PLANS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

PLAN D'EAU	RIVE	COORDONNÉES GPS
ALVIGNAC MIERS Lac de la source salmière	RIVE DROITE	Lat. 44,838478 Long. 1,699131
ASSIER	-	Lat. 44,6770 Long. 1,8827
CAILLAC Lac de la Vergne	RIVE DROITE	Lat. 44,4892 Long. 1,3514
CASSAGNES	RIVE DROITE	Lat. 44,5648 Long. 1,1330
CATUS Lac Vert	RIVE DROITE	Lat. 44,5505 Long. 1,3255
CAZALS	-	Lat. 44,641182 Long. 1,220598
GOURDON Plan d'eau de Laumel	RIVE GAUCHE	Lat. 44,7487 Long. 1,3800

PLAN D'EAU	RIVE	COORDONNÉES GPS
GRAMAT Plan d'eau de la prairie	RIVE GAUCHE	Lat. 44,7801 Long. 1,7534
LACAPELLE-MARIVAL Plan d'eau du Merlival	RIVE GAUCHE	Lat. 44,7328 Long. 1,9295
LAMOTHE FÉNELON	RIVE GAUCHE	Lat. 44,8349 Long. 1,4116
MONTCUQ Lac de St Sernin	RIVE GAUCHE	Lat. 44,3406 Long. 1,1849
VAYRAC Lac de Mézels	RIVE DROITE	Lat. 44,9376 Long. 1,6973
LE VIGAN	RIVE DROITE	Lat. 44,7426 Long. 1,4434
SÉNAILLAC Lac du Tolermé	RIVE GAUCHE	Lat. 44,826333 Long. 2,043051



PONTONS EN COURS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

COURS D'EAU	RIVE	COORDONNÉES GPS
ALBAS Le Lot	RIVE GAUCHE	Au pied du village d'Albas Lat. 44.4702 Long. 1.2366
CAHORS Le Lot	RIVE DROITE	Près du parking du restaurant La Chartreuse Lat. 44.4400 Long. 1.4389
CAHORS Le Lot	RIVE DROITE	Sous le pont Louis Philippe Lat. 44.4423 Long. 1.4429
CAJARC Le Lot	RIVE DROITE	Lat. 44.4830 Long. 1.8431
CAJARC MONTBRUN Le Lot	RIVE DROITE	Lat. 44.487869 Long. 1.918370
DOUELLE Le Lot	RIVE GAUCHE	Sous le pont suspendu Lat. 44.4709 Long. 1.3614

COURS D'EAU	RIVE	COORDONNÉES GPS
MERCUÈS Le Lot	RIVE DROITE	300m à l'amont de la chaussée EDF Lat. 44.4948 Long. 1.3965
LACAVE La Dordogne	RIVE GAUCHE	A la confluence Ouyse / Dordogne Lat. 44.8465 Long. 1.5535
SOULLAC La Dordogne	RIVE DROITE	Près de Quercyland Lat. 44.8882 Long. 1.4779
TAURIAC La Dordogne	RIVE DROITE	Bras de Tauriac Lat. 44.9040 Long. 1.7770
FIGEAC Le Célé	RIVE DROITE	Moulin de Laporte Lat. 44.608097 Long. 2.018529
FIGEAC Le Célé	RIVE GAUCHE	Au moulin de Merlançon Lat. 44.587755 Long. 1.991594



LES RAMPES DE MISE À L'EAU SUR LE LOT



1 Vire-sur-Lot | RG | lat. 44.4438 - long. 1.0825
Aval du pont de Vire

2 Vire-sur-Lot | RG | lat. 44.507480 - long. 1.110479
Aval de la chaussée de Grimard

3 Puy-L'Évêque | RG | lat. 44.507480 - long. 1.110479
Aval du pont, à proximité de la piscine

4 Puy-L'Évêque | RD | lat. 44.5025 - long. 1.1367
Aval du pont, au pied du village

5 Pescadoire | RG | lat. 44.5071 - long. 1.1572
Aval du pont

6 Lagardelle | RG | lat. 44.5012 - long. 1.1730 Amont
du barrage de Meymes

7 Prayssac | RD | lat. 44.494018 - long. 1.177817
Lieu-dit Balat Grand

8 Anglars-Juillac | RG | lat. 44.4980 - long. 1.2039
Accès depuis le chemin du cimetière

9 Albas village | RG | lat. 44.470497 - long. 1.236352
100m en amont du pont

10 Albas Rivière Hte | RG | lat. 44.476184 - long. 1.245419
Bief non ouvert à la navigation de plaisance, blocs
rocheux affleurants

11 Luzech | RD | lat. 44.4868 - long. 1.2858
Amont du barrage EDF, au niveau de la base nautique

12 Caix | RD | lat. 44.489876 - long. 1.295003
Accès par la base nautique, location de bateaux

13 Parnac | RG | lat. 44.491726 - long. 1.308186
En face du château de Caix

14 Douelle | RG | lat. 44.475797 - long. 1.36087
En aval immédiat de la chaussée

15 Douelle | RG | lat. 44.470811 - long. 1.361551
Double accès sous le pont suspendu

16 Mercuès | RD | lat. 44.494795 - long. 1.396551
100m en amont de l'usine EDF

17 Pradines | RG | lat. 44.48026 - long. 1.405815
Au pied du village avant le terrain de foot

18 Cahors | RG | lat. 44.4642 - long. 1.4242
Sous la chaussée de Labéraudie

19 Cahors | RD | lat. 44.454901 - long. 1.429414
Accès privé par l'établissement Babou Marine

20 Cahors | RG | lat. 44.4400 - long. 1.4381
A proximité du restaurant La Chartreuse



A Rampes de mise à l'eau pour embarcations lourdes sur remorques

B Accès pour petites embarcations transportables à la main



21 Cahors | RD | lat. 44.457074 - long. 1.439091
Au niveau du club d'Aviron

22 Laroque-des-Arcs | RD | lat.44.475051 - long. .1468424
Au pied du village avant le terrain de foot

23 Lamagdelaine | RD | lat. 44.465494 - long. 1.483082
Au niveau du camping municipal et terrain de foot

24 Arcambal | RG | lat. 44.460327 - long. 1.514064
Au niveau du camping municipal et terrain de foot

25 Savanac | RD | lat. 44.461493 - long. 1.515306
Accès dangereux, réservé aux float-tubes

26 Cuzouls | RD | lat. 44.466265 - long. 1.543268

27 Vers | RD | lat. 44.4841 - long. 1.5535
Au niveau du camping

28 Vers | RG | lat. 44.484945 - long. 1.558256
Lieu-dit Bèars

29 Vers | RD | lat. 44.486296 - long. 1.559302
En amont du plan d'eau de l'Arquette

30 Pasturat | RG | lat. 44.474488 - long. 1.572061
En aval de la centrale de Pasturat

31 St-Géry | RD | lat. 44.4767 - long. 1.578
Au niveau du canal

32 Bouziès | RG | lat. 44.484434 - long. 1.644991
Accès interdit en juillet/août

33 Tour-de-Faure | RD | lat. 44.4668 - long. 1.6727
En face du village

34 St-Cirq-Lapopie | RG | lat. 44.470283 - long. 1.678764
Au niveau du port. Accessible aux services de secours uniquement

35 Tour-de-Faure | RD | lat. 44.4591 - long. 1.7015
En amont du seuil de Crégols

36 St-Martin-Labouval | RD | lat. 44.4619 - long. 1.7402
En aval du pont de Cénevières

37 Larnagol | RG | lat. 44.4744 - long. 1.7779
En aval du pont

38 Cajarc | RD | lat. 44.4834 - long. 1.8445
Double accès, en aval et en amont du pont suspendu

LES RAMPES DE MISE À L'EAU SUR LA DORDOGNE

Il est strictement **interdit de circuler dans le lit mineur** de la rivière, notamment en période d'étiage sur les plages de galets.

1 Le Roc | RG | lat. 44,8702 - long. 1,4166
Au niveau du Port de Mareuil

2 Le Roc | RD | lat. 44,871515 - long. 1,432702
Lieu-dit Féline

3 Souillac | RD | lat. 44,888487 - long. 1,476277
Proche de Quercyland

4 Souillac | RD | lat. 44,884594 - long. 1,484745
Lieu-dit Le Port

5 Lanzac | RG | lat. 44,8775 - long. 1,4892
Au niveau de l'épi de Lanzac en bas du village

6 Pinsac | RD | lat. 44,851648 - long. 1,525522
Port de la Treyne à l'aval immédiat du pont

7 Lacave | RG | lat. 44,8468 - long. 1,5541
Au niveau de la Confluence de l'Ouyse

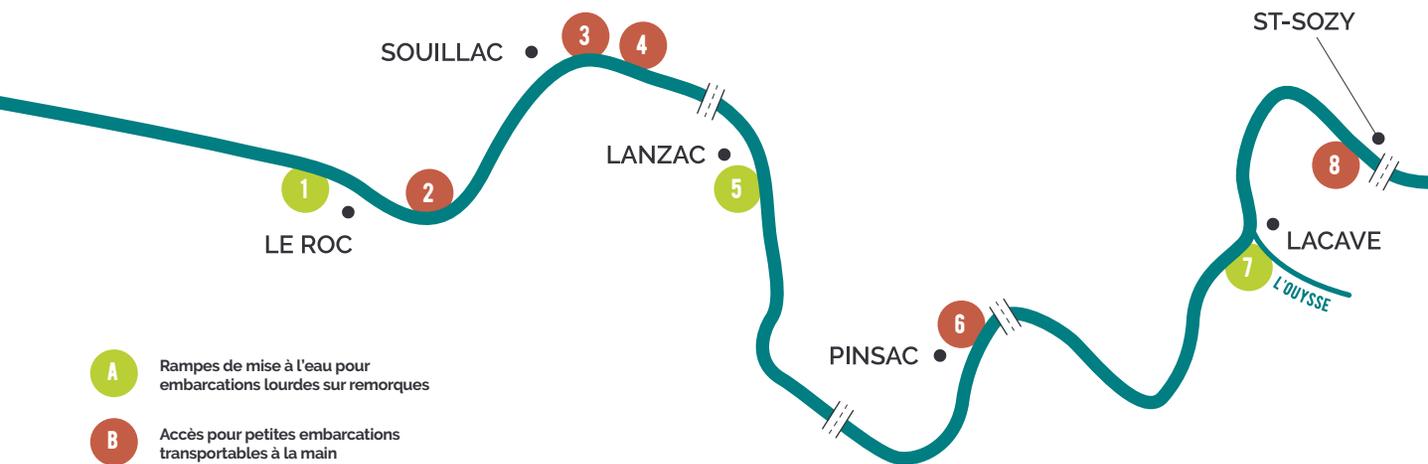
8 Meyrone | RG | lat. 44,875822 - long. 1,576055
100m à l'aval du pont de la D15

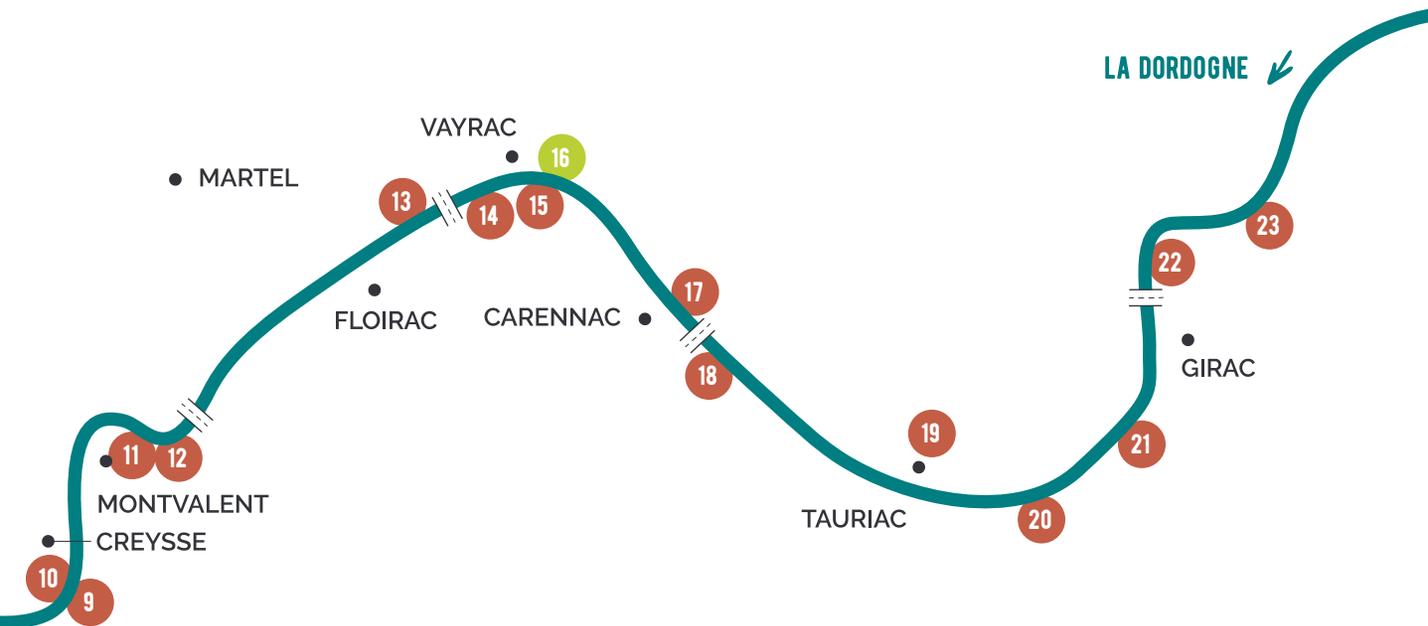
9 Meyrone | RG | lat. 44,882375 - long. 1,595689
Port de Creysse

10 Creysse | RD | lat. 44,883189 - long. 1,5971
En aval du camping

11 Montvalent | RG | lat. 44,887955 - long. 1,612147
Lieu-dit Mas du vieux chêne

12 Martel | RG | lat. 44,909045 - long. 1,622962
Aval du pont de Gluge





13 St-Denis-les-Martel | RD | lat. 44.927939 - long. 1.670324
Lieu-dit Pontou au niveau du pont

14 Vayrac | RD | lat. 44.934053 - long. 1.693112
Lieu-dit Grange de Mézels. Limitation hauteur 1,90 m

15 Vayrac | RG | lat. 44.934456 - long. 1.697087
Lieu-dit Barbusse

16 Vayrac | RD | lat. 44.9375 - long. 1.6972
Plan d'eau de Mézels

17 Carennac | RD | lat. 44.915552 - long. 1.744294
Lieu-dit Cabrette, en aval du pont

18 Carennac | RG | lat. 44.910215 - long. 1.742985
Au niveau du camping Eaux vives, à l'entrée du bras

19 Tauriac | RD | lat. 44.904261 - long. 1.770805
Plan d'eau

20 Prudhommat | RG | lat. 44.897327 - long. 1.791608
Lieu-dit Pauliac, à proximité du cimetière

21 Prudhommat | RG | lat. 44.905808 - long. 1.809171
Lieu-dit Vayssière

22 Girac | RG | lat. 44.920844 - long. 1.801329
Pont de Mols

23 Girac | RG | lat. 44.927419 - long. 1.824664
Lieu-dit Lasserre

OUVERT
DU LUNDI AU SAMEDI
de 9h à 12h et de 14h à 19h

Pêche Chasse 46

TOUT VOTRE MATÉRIEL DE PÊCHE ET DE CHASSE

ARMURERIE

pechechasse46@orange.fr



ROUTE DE TOULOUSE 46000 CAHORS

05 65 53 96 62



OUVERTURE
DE VOTRE MAGASIN

Horaires d'ouverture du magasin :

Lundi :

13h30 - 19h00

Du mardi au samedi :

8h - 12h / 13h30 - 19h



13 avenue de la Libération - 46130 Bretenoux

Tél. : **05 65 38 46 28** / terresauvage46@gmail.com



Réjoignez nous sur les réseaux sociaux

PISCICULTURE DOMBES ETANGS SARL

PASCAL DANNANCIER

Pisciculteur

147, allée du moulin Neuf

01310 SAINT REMY

Tel: 04 74 24 24 02

Port: 06 15 01 45 69

E-mail: dannaqua@sfr.fr



LA CHARTREUSE

HÔTEL • RESTAURANT • TRAITEUR
CAHORS

50 chambres climatisées
Restauration – Terrasse ombragée
surplombant le Lot



130 chemin de la Chartreuse – 46000 CAHORS
Tel : 05 65 35 17 37 / Fax : 05 65 22 30 03
contact@hotel-la-chartreuse.com / www.hotel-la-chartreuse.com



GITES DE FRANCE LOT



Plus de 1000 hébergements entre vallées du Lot, du Célé et de la Dordogne



Pour réserver votre gîte ou chambre d'hôtes
www.gites-de-france-lot.fr

Besoin d'aide

05 33 09 27 37

LES ANIMATIONS PÊCHE & NATURE

LES FORMULES D'ANIMATION

ATELIERS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Installation d'aquariums dans les écoles du département dans le cadre d'une convention avec l'éducation nationale

Ateliers de découverte des milieux aquatiques

Ateliers de connaissance et de sensibilisation dans le cadre de journées thématiques sur l'eau et les milieux naturels

Ateliers de sensibilisation autour de la nécessité de préserver et gérer raisonnablement la ressource en eau

ATELIERS DE DÉCOUVERTE DE LA PÊCHE

Ateliers de découverte de la pêche en centre de loisirs, campings, offices de tourisme, MJC, etc.

Projets pêche dans le cadre périscolaire

STAGES ET MERCREDIS DE LA PÊCHE

Sessions d'apprentissage des techniques de pêche

Stage de pêche de la truite

Stage de pêche des carnassiers en bateau

Stage de pêche des carnassiers du bord

Stage de pêche de la carpe



Les animations s'adressent à tout public, à partir de 7 ans et sont destinées à tous types d'établissements (scolaires, centres de loisirs, centres sociaux, campings, offices de tourisme, collectivités territoriales, associations ou comités d'entreprises)

MANIFESTATIONS PÊCHE GRAND PUBLIC

Ateliers de découverte de la pêche dans le cadre de journées thématiques sur l'eau, la pêche, les milieux naturels, les loisirs en plein air, etc.

Retrouvez l'agenda des animations sur



www.pechelot.com



LES ATELIERS PÊCHE NATURE



OBJECTIFS DES APN

Permettre au pêcheur débutant de pratiquer la pêche de manière autonome et responsable vis-à-vis de la nature et des autres usagers.

APN DE BRETENOUX

Responsable Claude GUIGNARD
05 65 10 81 07 | 06 33 78 70 40
guignard.claude46@orange.fr

Animateur Laurent MATEOS
06 85 05 43 90
pescofish.dordogne@gmail.com

Enfants & adolescents, toutes techniques

APN DE CAJARC

Responsable Emmanuel PRADINES
06 22 49 69 91
latreille-46@orange.fr

Animateurs Sylvain GARZA, Tonio CUADRADO
06 32 28 53 75

Tous publics, toutes techniques

APN DE FIGEAC

Responsable Michel GLAUE
05 65 34 30 50 | 06 07 19 00 21
aappma.figeac@orange.fr

Animateurs Sébastien DALOS,
Michel WILLAIME

Tous publics, toutes techniques.
Les mercredis de 14h à 17h après l'ouverture de la truite jusqu'au dernier mercredi de juin puis les 3 derniers mardis de juillet et les 3 premiers mardis d'août

APN DE GOURDON

Responsable André MOMBERTAND
05 65 41 22 63
gourdonappmaja.jimdo.com

Animateur Daniel JARRY
06 11 66 53 73 | 05 65 41 69 38
jarrydmlv@aol.com

Tous publics, toutes techniques.
Les samedis de 9h30 à 12h

APN DE GRAMAT

Responsable Claude COMMON
06 88 79 30 56
claude.common.gramat@orange.fr

Animateurs Claude COMMON,
Christian ROUDAYRE, Bernard CHAZAL & Nicolas DELBOU

Tous publics, toutes techniques
Un samedi sur 3 de 9h30 à 12h

APN DE PRAYSSAC

Responsable Jean MEINADIER
06 74 25 28 07
jean.meinadier123@orange.fr

Animateur Antonio ILLAN
06 11 70 88 89

Enfants & adolescents, pêche au coup. Fréquence régulière en saison estivale.

APN DE SOUILLAC

Responsable Luc MATOSEVIC
06 11 38 15 35
contact@fishandgites.com

Animateur Luc MATOSEVIC

Enfants & adolescents, toutes techniques. 2 sessions (automne et printemps) les mercredis après-midi.

APN DE VERS, ST-GERY & CABRERETS

Responsable Guy MOLESIN
06 40 18 11 47
molesin.guy@orange.fr

Animateurs Victor PERER | 06 66 23 04 73
J.L COMBADAZOU | 06 42 34 40 30
Guy MOLESIN | 06 40 18 11 47

Tous publics, toutes techniques.
Les dimanches matins sur inscription.

LES ESPÈCES PISCICOLES



SILURE



BROCHET | 60 à 80cm



TRUITE FARIO | 20,23 ou 30cm



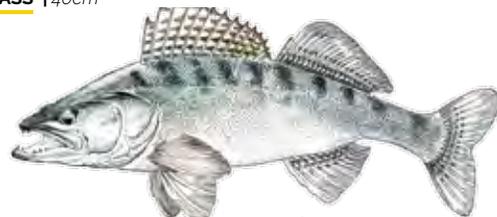
TRUITE ARC-EN-CIEL | 20cm



BLACK-BASS | 40cm



PERCHE



SANDRE | 50cm



SAUMON DE FONTAINE | 23cm



OMBRE COMMUN | 30cm

CARNASSIERS
SALMONIDÉS
CYPRINIDÉS
MIGRATEURS
AUTRES

⚠
ESPÈCES
ENVAHISSANTES
Transport vivant, remise
à l'eau et emploi
comme appât interdits



CARPE

X Transport d'individus de + de 60 cm interdit



ABLETTE



BARBEAU FLUVIATILE



LAMPROIE MARINE

X Pêche interdite



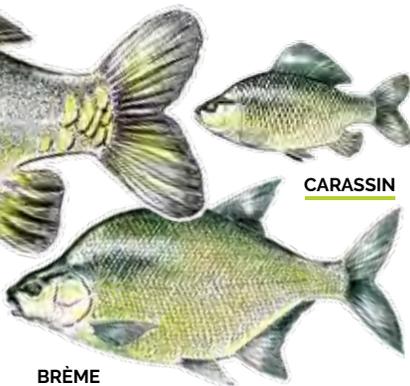
SAUMON ATLANTIQUE

X Pêche interdite



ANGUILLE

X Pêche interdite au stade argenté



BRÈME



VANDOISE



GOUJON



GRANDE ALOSE

X Pêche interdite



CARASSIN



ROTENGLE

GARDON



TANCHE



CHEVESNE



VAIRON

GRÉMILLE



CHABOT



PERCHE SOLEIL

LOCHE FRANCHE



LAMPROIE DE PLANER



POISSON-CHAT

FOCUS SUR LA PÊCHE DE L'ÉCREVISSE



Il existe 5 espèces d'écrevisses dans le Lot. Seules les 3 espèces exotiques sont pêchables, les 2 autres espèces - l'écrevisse à pattes blanches *Austroptamobius pallipes* et l'écrevisse à pattes grêles *Astacus leptodactylus* - étant protégées.

LES ESPÈCES AUTORISÉES À LA PÊCHE

ÉCREVISSE AMÉRICAINE

Orconectes limosus



→ Rostre aux bords parallèles en forme de gouttière

ÉCREVISSE DE LOUISIANE

Procambarus clarkii



→ Présence de points rouges sur les pinces

ÉCREVISSE DE CALIFORNIE

Pacifastacus leniusculus



→ Présence d'une tache blanche à l'articulation des pinces

RÉGLEMENTATION

✓ **CARTE DE PÊCHE OBLIGATOIRE**

6 BALANCES
max autorisées
par pêcheur

Pêche ouverte du
13 MARS > 19 SEPTEMBRE
en **1^{ÈRE} CATÉGORIE**

Pêche ouverte
TOUTE L'ANNÉE
en **2^{ÈME} CATÉGORIE**

✗ Pêche à la **MAIN**
interdite

✗ **REMISE À L'EAU** des
espèces exotiques interdite

✗ **TOUTE PÊCHE À LA BALANCE EST INTERDITE SUR LES COURS D'EAU SUIVANT** : La Bave en amont du pont des 3 eaux, les affluents de la Bave à l'exception du Cayla, le Mamoul et ses affluents en amont du pont de Ségaro, les affluents du Vert à l'exception de la Masse, les affluents du Vers, la Sagne et ses affluents, le Drauzou et ses affluents en amont du pont de Carrié, le ruisseau de Pont de Mol et ses affluents, la Burlande, le Sibergue et leurs affluents, le Bervezou et ses affluents en amont du gouffre des Cloches, le ruisseau noir et ses affluents, le Francès et ses affluents en amont du plan d'eau de Lacapelle - Marival, le Rivalès, la Séoune, la Petite Barguelonne, le Lendou, la Grande Barguelonne, la Lupte, le Lemboulas et leurs affluents.



FACILE ET LUDIQUE,

LA PÊCHE DE L'ÉCREVISSE À LA BALANCE

La pêche de l'écrevisse à la balance est une **pratique ludique et récréative** qui ne demande que très peu de matériel. Réaliser une sortie écrevisse est souvent synonyme de réussite et cette technique peut se pratiquer seul, entre amis ou en famille ! De nombreux cours d'eaux Lotois regorgent d'écrevisses, (Le Vert, la Masse, Le Bléou, la Borrèze, la Bave aval, le Cayla, le Vers, la Rauze, le Bervezou, le Francès et bien d'autres), les spots ne marquent pas !

LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Une perche avec une fourche en bois
(une branche de noisetier fera largement l'affaire)

Des balances (6 maximum)

Un seau pour y déposer le fruit de la pêche

Quelques appâts. Les écrevisses sont carnassières, vous pouvez donc accrocher à la balance de la viande ou du poisson mort. Les sardines fraîches fonctionnent très bien !



CONSEILS PRATIQUES

>> Positionner vos balances dans des spots productifs : à proximité de sous berges, de racinaires, de blocs rocheux ou dans un profond

>> Veiller à déposer votre balance à plat sur le fond, la fourche en bois vous sera d'une aide précieuse

>> Relever les balances d'un coup sec et à la verticale

>> Relever les balances régulièrement dans un laps de temps compris entre 5 et 10 min

>> Pour éviter d'être pincé, manipuler les écrevisses par le céphalothorax (derrière la tête), elles ne sont pas assez souples pour vous pincer. L'emploi de gants est préconisé notamment pour les jeunes pêcheurs

LES BONS GESTES DU NO-KILL



« La maîtrise des bonnes pratiques du no-kill permet d'apporter toute sa considération à l'individu capturé en accord avec son éthique de la pêche ou tout simplement le plaisir de revoir sa belle prise repartir à l'eau.»

Patrice Jaubert, directeur de la Fédération



Limiter le temps de manipulation (30 s max pour la truite, 1 min max pour les carnassiers)

LES BONS GESTES EN LIEN AVEC LA MANIPULATION DU POISSON



Maintenir le poisson dans l'eau le plus longtemps possible



S'équiper de pinces permettant de décrocher facilement et rapidement le poisson



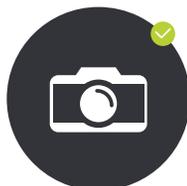
Couper le fil si l'appât est profondément engagé



Ne pas toucher aux branchies



Tenir le poisson à l'horizontale pour protéger ses organes internes et ses vertèbres



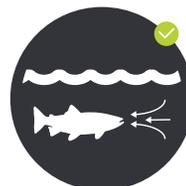
Préparer l'appareil photo avant la capture ou pendant le repos du poisson



Déposer le poisson sur un matelas de réception humide



Se mouiller les mains



Tenir le poisson face au courant avant la relâche pour limiter son effort de réoxygénation



Eviter le dégonflement artificiel de l'oesophage ou autres chirurgies intuitives



LES BONS GESTES EN LIEN

AVEC LES TECHNIQUES DE PÊCHE



Pas de compétitions ou concours en période de haute température



Privilégier les leurres plutôt que les appâts naturels, sinon ferrer immédiatement



Éviter les combats trop longs ou casses de fil (prévoir un montage adapté au poisson recherché)



Utiliser une épuisette à maille en caoutchouc ou à défaut sans nœud



Utiliser des hameçons circulaires et sans ardillon

EN BREF

Si la pratique du no-kill est de plus en plus courante, de nombreux pêcheurs doivent se poser les bonnes questions pour un bon no-kill.

La clé de la réussite tient essentiellement à la réduction du temps de manipulation du poisson et à la maîtrise de cette manipulation.

Il est nécessaire d'apprendre à bien saisir un poisson dynamique après un repos mérité dans le vivier ou l'épuisette, d'être équipé d'une pince solide et fonctionnelle, de préparer son appareil photo pendant que le poisson respire dans l'eau (évidence pas toujours appliquée), et de garder à l'esprit que chaque seconde de manipulation hors de l'eau est une chance de survie en moins pour votre capture.

Retrouvez l'article complet sur

www.pechelot.com

Page La Fédération
Rubrique Publications

FIGEAC

245 m² de superficie !



QUERCY PÊCHE

Toutes techniques de pêche

coup - carpe - carnassier - truite - mouche - silure

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Tél. 05 65 33 49 66

4 avenue Emile Bouyssou

(à côté du pont Gambetta, en face de Figeac Bikes)

46100 FIGEAC



PISCICULTURE DU BARDON SAS

Le Pré Martin

87160 SAINT SULPICE LES FEUILLES

contact@pisciculturedubardon.fr

05 55 76 72 89 - 06 86 26 96 56

www.pisciculturedubardon.fr

VENTE DE POISSONS D'ETANG



Restaurant Au Fil des Douceurs

32 avenue André Breton - 46000 CAHORS

Tél. 05 65 22 13 04



STAGE DE PÊCHE à CAP-BRETON

Moniteur guide de pêche et Leurres artisanaux



STAGE DE PÊCHE À CAPBRETON,

- Pêche au gros : Thon, marlin, requin.
- Multipêche : Soutenir, verticale, découverte



www.bigfishs.fr

DESBUARDS DENIS
Quai de la pêcherie
Ponton 1

Tel: 06 24 35 11 47

Mail: denis.desbwards@bigfishs.fr



LES HÉBERGEMENTS PÊCHE 1/2

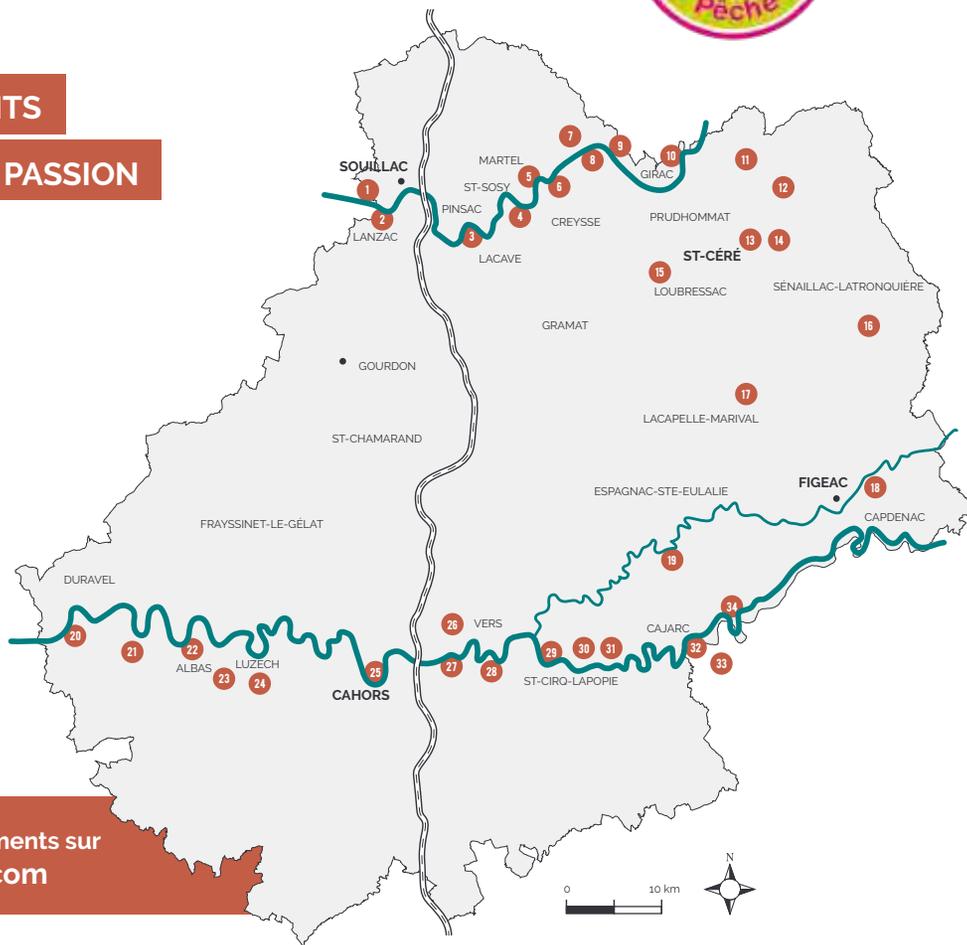


DES HÉBERGEMENTS

ADAPTÉS À VOTRE PASSION

Les **34 hébergements labellisés pêche** sont engagés à :

- >> Se situer à moins de 500m d'un lieu de pêche
- >> Être ouverts pendant les périodes de pêche
- >> Vous informer et vous conseiller
- >> Vous délivrer des cartes de pêche sur demande
- >> Mettre à votre disposition un local sécurisé pour le stockage et le séchage de votre matériel de pêche



Retrouvez les hébergements sur
→ www.pechelot.com



1 - LES BOULOUS VILLAGE DE VACANCES

Le Roc (46200) - Le Ventadou
05 65 37 64 73 - 06 87 31 32 38
les-boulous@orange.fr
www.les-boulous.com



2 - FISH AND GÎTES MEUBLÉ DE TOURISME

Lanzac (46200) - Le Bourg
Tél. 06 11 38 15 35
contact@fishandgites.com
www.fishandgites.com



3 - CAMPING LA RIVIÈRE*** CAMPING

Lacave (46200) - Le Bougayrou
05 65 37 02 04
contact@campinglariviere.com
www.campinglariviere.com

4 - VILLAGE DE VACANCES DU PORT***

PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS

Saint-Sozy (46200) - Le Port
05 65 32 29 55
infos@village-du-port.com
www.village-du-port.com

5 - CAMPING LA PLAGE CAMPING

Meyronne (46200) - Le Bourg
05 65 32 23 26 - 06 32 02 82 82
contact@camping-laplage.com
www.camping-laplage.com



6 - CAMPING DU PORT*** CAMPING

Creysses (46600) - Le Port
Tél. 05 65 32 20 82 - 05 65 41 05 62
contact@campingduport.com
www.campingduport.com



7 - LES CHALETs MIRANDOL** PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS

Vayrac (46110) - Vormes
05 65 32 57 12
bungalows-mirandol@wanadoo.fr
www.mirandol-dordogne.com



8 - CAMPING LES GRANGES*** CAMPING

Vayrac (46110) - Lieu dit Les Granges
Tél. 05 65 32 46 58
info@les-granges.com
www.les-granges.com



10 - LES CHALETs SUR LA DORDOGNE*** CAMPING

Girac (46130) - Pont de Puybrun
05 65 10 93 33
contact@camping-chalet-sur-dordogne.com
www.camping-chalet-sur-dordogne.com

11 - GÎTE LA MAISON DU PORT MEUBLÉ DE TOURISME

Gagnac-sur-Cère (46130) - Port de Gagnac
05 65 38 55 08 - 05 65 39 73 39 - 06 49 47 97 17
carrelage-marroufin@orange.fr
scidport.46@gmail.com

LES HÉBERGEMENTS

PÊCHE 2/2



12 - CAMPING DU LAC***

CAMPING

Laval de Cère (46130) - Le Lac
05 65 33 86 50 - 06 79 47 44 46
info.campingdulac@gmail.com
www.camping-du-lac-lot-dordogne.fr



16 - LES GÎTES DU TOLERME

MEUBLÉS DE TOURISME

Senaillac-Latronquière (46210) - Lac du Tolermé
05 65 11 61 97 - 06 43 72 70 69
gitesdutolermé@grandfigeac.fr
www.letolermé.fr/hebergements/gites/html



13 - GÎTE DE TRÉZAGOU

MEUBLÉ DE TOURISME

Jean-Marc Vours - Saint-Céré (46400) - Trézagou
06 08 15 69 78
jeanmarc.vours@sfr.fr
www.gite-saintcere-dordogne.jimdo.com

14 - CHEZ CLAIRE

MEUBLÉ DE TOURISME & CHAMBRES D'HÔTES

Latouille Lentillac (46400) - Larraufie
06 43 5799 68
claire.moinard@hotmail.com
www.accueil-rando-a-latouille.jimdosite.com

15 - CAMPING LA GARRIGUE***

CAMPING

Loubressac (46130) - Croix de Balme
05 65 38 34 88
infos@camping-lagarrigue.com
www.camping-lagarrigue.com



18 - CAMPING LES BERGES DU CÉLÉ**

CAMPING

Bagnac-sur-Cele (46270) - 2, promenade du Célé
05 65 34 94 31 - 06 35 23 56 95
lesbergesducele@gmail.com
www.lesbergesducele.com

19 - GÎTES COMMUNAUX DU PRIEURÉ



MEUBLÉS DE TOURISME

Espagnac-Sainte-Eulalie (46320)
05 65 11 42 66 - 05 65 40 09 17
gitesespagnac@orange.fr - mairie.espagnac@wanadoo.fr
www.espagnac-ste-eulalie.fr



20 - CHÂTEAU GRIMARD

MEUBLÉ DE TOURISME

Jérôme Witteveen - Duravel (46700)
06 08 42 20 48
grimard@wanadoo.fr
www.grimard-vacances.com



21 - LES BOIS DE PRAYSSAC***

VILLAGE DE VACANCES

Prayssac (46220) - Route Soeur Marguerite Meynen
05 65 35 65 22
villagevacancesdeprayssac@gmail.com
www.village-vacances-lesboisdeprayssac.fr

22 - GÎTE COMBE DU MOULIN

MEUBLÉ DE TOURISME

Alain Creunier - Albas (46140) - Combe du Moulin
05 65 20 18 54
atelier.creunier@orange.fr



23 - GÎTE L'OUSTAL

MEUBLÉ DE TOURISME

Bernard Piaser - Luzech (46140) - Saint-Marc
07 66 87 71 46
bernard.piaser@gmail.com



24 - GÎTE LA BERGERIE

MEUBLÉ DE TOURISME

Gérard Alazard - Luzech (46140) - La Bergerie
05 65 20 10 76 - 06 72 99 39 19
galazard@wanadoo.fr



25 - LA CHARTREUSE***

HÔTEL RESTAURANT

Cahors (46000) - Saint Georges
05 65 35 17 37
contact@hotel-la-chartreuse.com
www.hotel-la-chartreuse.com



26 - LA TRUITE DORÉE***

HÔTEL RESTAURANT

Saint-Géry - Vers (46330) - Le bourg
05 65 31 41 51
latruitedoree@wanadoo.fr
www.latruitedoree.fr



27 - LA CHÈNERAIE

VILLAGE DE VACANCES

Vers (46090) - Le Cuzouls
05 65 31 40 29 - 06 26 03 79 10
cheneraie@gmail.com
www.cheneraie.com

28 - LE MAS DE SABOTH****

VILLAGE DE VACANCES

Vers (46090) - Le mas de Saboth
05 65 31 41 74
contact@masdesaboth.com
www.masdesaboth.com



29 - CAMPING DE LA PLAGE****

CAMPING

Saint-Cirq Lapopie (46330) - La plage
05 65 30 29 51
camping-laplage@wanadoo.fr
www.campingplage.com



30 - GÎTE LE MAS CORNUS

MEUBLÉ DE TOURISME

Bernard Laborderie
Cénevières (46330) - Le Mas Cornus
05 65 35 55 85 - 06 73 38 79 27
bernard.labo@wanadoo.fr



31 - CAMPING DE CÉNEVIÈRES**

CAMPING

Cénevières (46330) - Grand Pré
05 81 42 95 00 - 06 32 58 56 29 - 06 20 95 06 66
camping.cenevieres@gmail.com
www.chill-lot.com

32 - CAMPING LE TERRIOL**

CAMPING

Cajarc (46160) - Rue du Cuzoul
05 65 40 72 74
contact@campingleterriol.fr
www.campingleterriol.fr

33 - LA PEYRADE**

HÔTEL RESTAURANT

Cajarc (46100) - 52, rue Lapeyrade
05 65 10 42 03 - 06 09 34 52 81
contact@hotel-gite-lapeyrade.fr
lapeyrade@orange.fr
www.hotel-gite-lapeyrade.fr

34 - CHAMBRES D'HÔTES DE LA TRAILLE

CHAMBRES D'HÔTES

Monbrun (46160) - La Traille
05 65 40 77 20 - 06 22 49 69 91
latraille-46@orange.fr



LES MONITEURS GUIDES ET CLUBS DE PÊCHE



Promoteurs d'une pêche éthique et citoyenne, les moniteurs guides de pêche sont des professionnels à votre service pour vous accompagner et vous faire vivre des moments de pêche inoubliables.



MICKAËL ANDRIEU



Pêche de la truite et de l'ombre sur la Dordogne et ses affluents. Pêche des carnassiers en rivière et séjours pêche à l'étranger.

06 80 90 86 62
pechenews46@gmail.com
www.guide-peche-46.com

SYLVAIN GARZA



Pêche des carnassiers en bateau sur la rivière Lot. Découverte et perfectionnement : techniques, stratégie, gestuelle, écho-sondeur.

06 32 28 53 75
sylvain.garza@gmail.com
Facebook Sylvain Garza

BRUNO LACOUT



Pêche de la truite aux appâts naturels et pêche des carnassiers en bateau sur les secteurs de Figeac et en plans d'eau.

05 65 50 14 93 / 06 84 62 91 06
poissond46@live.fr
www.lacout-guidepechelot.com

LAURENT MATÉOS



Descente en bateau sur la Dordogne. Pêche à la mouche, pêche sportive des carnassiers en plans d'eau et sur la rivière Dordogne.

06 85 05 43 90
pescofish.dordogne@gmail.com
www.pescofish.com



LUC MATOSÉVIC



Descente en bateau sur la Dordogne. Pêche de la truite et des carnassiers avec formule hébergement en gîte de pêche.

06 11 38 15 35
contact@fishandgites.com
www.fishandgites.com

BRUNO MERCIER



Pêche de la truite et pêche des carnassiers sur la rivière Lot et pêche du silure dans le Tarn-et-Garonne.

06 24 88 20 32
contact@guidepechemercier.com
www.guidepechemercier.com

ADRIEN SAUVESTRE



Pêche à la mouche et aux leurres en vallée de la Dordogne. Truites, ombres et carnassiers. Descente en bateau sur la Dordogne.

adrien.sauvestre@wanadoo.fr
www.imssofly.com

LES CLUBS DE PÊCHE

Les clubs de pêche proposent un accompagnement spécialisé pour initier les plus jeunes à la pêche, au montage de mouches par exemple, dans l'optique de les préparer à la pêche de compétition.

CLUB DES MOUCHEURS D'OLT
Alain Lopez
06 83 66 29 38 | Cahors

LA MOUCHE D'ORLINDE
Denis Nouzières
05 65 38 46 28 | Bretenoux

CLUB DE PÊCHE AU COUP "TEAM SENSAS 46"
Damien Dejean
06 22 71 22 33 | Gourdon
Christophe Taillade
06 17 82 90 64 | Cahors

COMITÉ SPORTIF DÉPARTEMENTAL 46
David Bousquet
06 81 01 51 16

FISHING CLUB VALLÉE DORDOGNE
Club multi pêche à SOUILLAC
Président Anthony DESPLAT
06 73 99 91 30



DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 



PÊCHEZ VOS RÊVES PÊCHEZ LOT | 46



FÉDÉRATION DU LOT POUR LA PÊCHE ET
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

133, quai cappus 46000 cahors
05 65 35 50 22 | info@pechelot.com

SUIVEZ NOUS !



www.pechelot.com

